

Projet Danse

**Pour un encouragement
global de la danse en Suisse**

Une initiative commune de l'Office
fédéral de la culture, Pro Helvetia, des
cantons, des villes, des associations et
du milieu de la danse

IMPRESSUM

Publié par	Office fédéral de la culture et Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture
Concept/Rédaction	Andrew Holland Marco Läuchli Regula Wolf
Rédaction finale	Felicitas Ammann
Lectorat	Anne Davier
Traduction	Service linguistique de l'OFC
Impression	Office fédéral des constructions et de la logistique (Centre média de la Confédération)
Informations	Office fédéral de la culture, Communication, CH-3003 Berne, T +41 31 322 49 11, info@bak.admin.ch Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture, Hirschengraben 22, CH-8024 Zurich, T +41 44 267 71 71, info@prohelvetia.ch Berne, septembre 2006 © Office fédéral de la culture et Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture

SOMMAIRE

PRÉFACE	2
1 Introduction.....	4
2 Le modèle.....	6
2.1 Le contexte	6
2.2 Ce qu'a permis le <i>Projet Danse</i>	7
2.3 Et la suite ?	9
3 Les différents domaines	11
3.1 Formation.....	11
3.2 Reconversion/Formation continue.....	16
3.3 Production/Diffusion	20
3.4 Infrastructures.....	26
3.5 Médiation	28
3.6 Conservation/Information	30
4 Réseau Danse Suisse.....	32
4.1 La thématique	32
4.2 La situation en Suisse	33
4.3 Ce qui a déjà été fait.....	33
4.4 Ce qui reste à faire	34
5 Bilan.....	35
6 Aperçu des mesures proposées	36
6.1 Formation.....	36
6.2 Reconversion/Formation continue.....	36
6.3 Production/Diffusion	37
6.4 Infrastructure.....	37
6.5 Médiation	37
6.6 Conservation/Information	37
6.7 Réseau Danse Suisse	38
7 Annexes	
7.1 Organigramme et groupes de travail	39
7.2 Commentaires aux conventions de soutien conjoint	41
7.3 Index des abréviations.....	44

Préface

Le *Projet Danse* a pour objectif de préserver et d'améliorer à long terme la qualité de la danse suisse. Bien qu'en dernière analyse la qualité dépende toujours du talent artistique et du professionnalisme des artistes, l'Etat peut toutefois y contribuer beaucoup en créant les meilleures conditions générales possibles. C'est en partant de ce postulat que le *Projet Danse* a mis au point un régime d'encouragement systématique et cohérent.

Notre vision est un modèle global d'encouragement

Le *Projet Danse* a élaboré un modèle qui, s'inspirant des besoins spécifiques liés à la profession de la danse, entend prendre en compte l'ensemble de la carrière d'un interprète. De par sa visée globale, par sa tentative d'incorporer l'ensemble des partenaires, le *Projet Danse* représente quelque chose d'unique dans l'encouragement de la culture en Suisse.

Les mesures proposées s'inspirent des conditions prévalant aux niveaux local et régional et entendent bâtir sur les fondements déjà existants. Des comparaisons avec des pratiques à l'étranger ont par ailleurs permis de mettre en évidence les solutions praticables. Cette approche à différents niveaux se reflète bien dans la composition des groupes de travail. En effet, la réunion autour d'une même table des danseurs, des chorégraphes et des acteurs culturels du terrain (programmateurs, administrateurs de compagnies, pédagogues, associations) et des politiques a permis de mettre ensemble connaissance de la matière et sens pratique, et de différencier ce qui est faisable de ce qui ne l'est pas¹. C'est ainsi que des mesures ont pu être élaborées, mesures qui tout à la fois créent des synergies, évitent les doublons et sont politiquement réalisables.

La promotion de la danse ne doit toutefois pas être trop institutionnalisée ni trop formelle

A l'instar de tout domaine artistique, la danse ne se laisse pas enfermer dans un schéma rigide; sa constante évolution lui permet souvent de précéder son temps. Les métiers de la danse sont multiples, et les besoins des danseurs et chorégraphes varient selon les styles et le moment de leur carrière. Pour des raisons pragmatiques, il a fallu procéder à de nombreuses généralisations. C'est pour cette raison que le modèle d'encouragement proposé doit tolérer des écarts et rester flexible pour les adaptations qui pourraient intervenir dans sa mise en œuvre. C'est à ces conditions que la danse en Suisse sera diverse et concurrentielle au plan international.

Du document de travail...

Dans un premier temps, le document de travail intitulé «Encouragement de la danse en Suisse» a été élaboré². Il fut présenté le 25 juin 2003 aux milieux de la scène de la danse et remanié à l'initiative de ces mêmes milieux. Ensuite, sur l'initiative de l'Office fédéral de la culture et de Pro Helvetia, un comité de pilotage a été constitué dans le but d'accompagner le travail de l'équipe du projet³:

Eszter Gyarmathy (Conférence des villes suisses en matière culturelle),
Brigitte Waridel (Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles),
Jean-Pierre Ballenegger (Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles),
Oliver Dähler (DanseSuisse),
Jean-Frédéric Jauslin (Office fédéral de la culture, dès avril 2005),
Pius Knüsel (Pro Helvetia),
Michael Koechlin (Conférence des villes suisses en matière culturelle),
David Streiff (Office fédéral de la culture, jusqu'à mars 2005).

Plus d'une centaine de représentants des milieux de la danse, des associations, des villes, des cantons et de la Confédération ont travaillé à leur tour avec l'équipe du projet sur certains concepts partiels. Dans plusieurs domaines, des groupes de travail ont été formés (production/diffusion, infrastructure, reconversion). En ce qui concerne le domaine de la formation, une étroite collaboration a été entreprise avec un groupe déjà existant. Des thèmes tels que la médiation, les ensembles institutionnels et la conservation ont été abordés et conjointement traités grâce à des sondages effectués auprès de structures déjà existantes et d'experts externes (→ annexes: organigramme).

¹ Afin de ne pas alourdir le texte, nous signalons une fois pour toutes que la forme féminine est impliquée dans les termes utilisés au masculin, et ce pour l'ensemble de ce document.

² L'encouragement de la danse en Suisse – Document de travail, Berne/Zurich 2003 (à trouver sur: www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturfoerderung ou www.prohelvetia.ch/danse).

³ Pour la composition de l'équipe du projet, cf. chefs du projet (→ annexes: organigramme).

En parallèle à ce travail conceptuel, la réalisation des premières mesures a été entreprise là où cela était possible.

... au rapport final

Le rapport final que vous tenez entre les mains reflète l'état actuel des choses. A ce jour, les travaux vont de l'avant, et il n'est pas exclu que certaines parties de ce rapport soient déjà dépassées au moment de sa parution. Ce rapport marque cependant un point final dans la mesure où son adoption coïncide avec la dissolution de la structure du projet actuel. Il incombe maintenant à d'autres instances, permanentes, de poursuivre le travail.

Le rapport final postule qu'il y a un consensus entre les groupes de travail et le comité de pilotage; toutefois, il ne peut pas se faire l'écho de tous les avis. Bon nombre de détails ont été laissés de côté pour des raisons de lisibilité. Des documents de travail plus complets relatifs à certains domaines particuliers ainsi que le document de travail se trouvent sur:

www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturfoerderung ou www.prohelvetia.ch/danse.

Les chapitres 1/2/4/5 donnent un aperçu global du projet et le chapitre 3 essaye d'approfondir les domaines particuliers. Le chapitre 6 contient un catalogue de mesures, qui récapitule les chapitres 3 et 4.

Tous les groupes de travail ont lu le rapport final, et le groupe de pilotage l'a accepté le 28.6.2006.

Remerciements

Il n'aurait pas été possible de mener le *Projet Danse* sans la collaboration de tous les participants et sans le soutien d'autres milieux. L'ouverture d'esprit et la créativité de toutes et de tous ont permis de rapprocher des positions de prime abord inconciliables. Elles ont donné au projet la force de conviction et le dynamisme indispensables pour une discussion en commun sur des questions délicates.

Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont collaboré au *Projet Danse* !

Ursula Akmann, Felizitas Ammann, Jean-Pierre Ballenegger, Géraldine Basler Chollet, Markus Baumer, Amanda Bennett, Gérald Berger, Emmanuel de Bourgknecht, Catherine Brunet, Antonio Bühler, Anna Bürgi, Stéphane Cancelli, Stijn Celis, Catherine Choulet, Regina Christen, Jean-Paul Clerc, Reto Clavadetscher, Philippe Cohen, Patrick Comte, Tiziana Conte, Gilles Cuenat, Anton von Daeniken, Oliver Dähler, Anne Davier, Patrice Delay, Regula Düggelein, Marc Durand, Philipp Egli, Valerio Ferloni, Johannes Flury, Gisa Frank, Laura Gamboni, Alain Garnier, Claudine Geneletti, Brian Gill, Galina Gladkova-Hoffmann, Hans-Ulrich Glarner, Eszter Gyarmathy, Rosmarie Gygax, Nicolas Gyger, Gunhild Hamer, Jean-Marc Heim, Corinne Held, Jean-Pierre Hoby, Anna Hohler, Manon Hotte, Susanne Jaillet, Jean-Frédéric Jauslin, Marie-Claude Jéquier, Carole Jubin, Mi Jung Manfrini-Capra, Christoph Kammertöns, Virginie Keller-Lopez, Pius Knüsel, Michael Koechlin, Katrin Kolo, Hildegard Kraus, Catja Loepfe, Lukas Maetzke, Peter Marschel, Oliver Matz, Carole Meier, Sonja Meier, Lara Menghini, Roger Merguin, Christine Merz-Junod, Theres Messerli, Christoph Meury, Christian Michel, Petra Miersch, Schonach Mirk Robles, Marimée Montalbetti, Andreas Moos, Susanne Natiez Frutig, Patrick Nöthiger, Philippe Olza, Annemarie Parekh, François Passard, Céline Pauchard, Murielle Perritaz, Jean Prévost, Jeanne Prodollet, Elisabeth Ramon, Claude Ratzé, Christoph Reichenau, Barbara Riecke, Nicole Rielle, Serge Rochat, Corinne Rochet, Jean-François Rohrbasser, Beatrice Rossi, Philippe Saire, Gabriela Schärer-Jenk, Peter Schelling, Nina Scheu, Meret Schlegel, Christian Schmid, Susanne Schneider, Peter Schranz, Sabina Schwarzenbach, Rolf Simmen, Heinz Spoerli, Beatrice Stadelmann, Stefano Stoll, Jacqueline Strauss, David Streiff, Anne-Catherine Sutermeister, Esther Sutter-Straub, Susanna Tanner, Christina Thurner, Corinna Timm, Niggi Ullrich, Verena Weiss, Brigitte Waridel, François Wasserfallen, Lilo Weber, Richard Wherlock, Sylvie Zaech, Hansjörg Zumsteg.

D'autres personnes ont également participé sous une forme ou une autre à la mise en place de ce projet. Nous les en remercions sincèrement.

1 Introduction

La danse fait partie intégrante de notre vie culturelle...

Les compagnies de danse suisses sont appréciées à l'étranger; elles se produisent dans des théâtres et des festivals renommés. Ils sont près d'une cinquantaine chaque année, les groupes ou les formations indépendants ou institutionnels, à sillonner les cinq continents dans plus de 30 pays. Leurs spectacles les conduisent de Prague à San Diego, de Johannesburg à Rio de Janeiro, Hong Kong ou Tokyo. De par leur présence, les compagnies suisses sont des ambassadeurs de la culture suisse à l'étranger et fournissent une contribution importante aux échanges internationaux.

En Suisse aussi, la danse⁴ est une composante essentielle de notre vie culturelle; elle fait partie de l'offre culturelle des villes grandes et moyennes. L'association faitière DanseSuisse estime à un demi million le nombre de spectateurs qui assistent chaque année à des représentations chorégraphiques. Plus de 40'000 personnes pratiquent la danse et suivent des cours auprès de plus de 400 studios de danse.

... mais être danseur, ce n'est pas une profession reconnue, du moins pas en Suisse

Faire de la danse sa profession est un vrai parcours du combattant en Suisse, où l'on ne connaît que peu de chose sur la danse, et notamment sur la danse contemporaine. Il peut arriver qu'un enfant qui déclare vouloir être danseur s'entende répondre par ses parents que la danse n'est pas un métier et qu'il ferait mieux de choisir une véritable profession. Dans sa première partie, la réponse des parents n'est pas si erronée, car il n'existe de fait pas de formation au niveau fédéral, pas de diplôme et par conséquent, officiellement, pas de profession de «danseur» en Suisse. Les répercussions sont fatales: les moyens d'existence sont précaires, le prestige social peu élevé, les conditions de travail sont mauvaises, les possibilités professionnelles limitées, les revenus modestes et irréguliers, et pour couronner le tout, les assurances sociales ne protègent pas suffisamment les danseurs⁵.

La conséquence est la suivante: la Suisse souffre d'une dispersion de potentiels et de talents. Les jeunes gens doués font leur formation à l'étranger, y signent également leurs premiers engagements, nouent d'importants contacts, s'intègrent... et restent.

La danse professionnelle a des besoins spécifiques...

La vie professionnelle des danseurs, comme celle des chorégraphes, se différencie notablement de celle des autres acteurs culturels. C'est pourquoi il y a partout un manque de connaissances des besoins spécifiques de la branche. Pour être efficace, l'encouragement de la danse doit prendre en considération les points suivants:

- La carrière devrait commencer le plus tôt possible; elle se termine pour beaucoup de danseurs vers le milieu de la trentaine. La reconversion est par conséquent partie intégrante de la carrière et devrait être prise en compte dès la formation.
- Les danseurs sont soumis à un entraînement quotidien de plusieurs heures, donné par des professionnels. Exercer la profession de danseur ne laisse guère de temps ni de place pour un travail alimentaire.
- La danse a besoin de lieux de création et de répétition appropriés, de grandes pièces avec des planchers spéciaux, qui ménagent les articulations.
- Le travail sur une pièce chorégraphique peut durer des mois, puisqu'il s'agit de nouvelles créations et que l'on n'a pas, comme au théâtre, la possibilité de recourir à un répertoire existant.
- La danse est un art de l'éphémère: archiver des documents pour les rendre accessibles au public est une condition indispensable à sa diffusion et à sa reconnaissance sociale, et c'est la condition sine qua non pour qui veut l'étudier.

⁴ Hormis les cas expressément spécifiés, la notion de «danse» embrasse tous les styles, toutes les formes d'expression et de travail de la danse artistique (danse contemporaine, moderne ou classique, danse théâtre, performance, danse populaire, hip-hop, etc.).

⁵ Ceci vaut également pour le domaine de la chorégraphie et de la pédagogie de la danse. En ce qui concerne cette dernière, l'absence de reconnaissance d'un diplôme professionnel est très préoccupante également au niveau de la santé. En effet, un enseignement insuffisant peut provoquer des dégâts irréparables.

- La danse est un art jeune; elle n'a pas la même histoire dans notre culture que la musique ou le théâtre; elle n'a que peu de place dans les médias; davantage que d'autres arts, elle a donc besoin d'être diffusée et son accès doit être facilité.

... il lui faut donc un encouragement adéquat

La politique culturelle a été impuissante à suivre les importants développements que cet art a connus ces dernières années. En dépit de beaucoup de bonne volonté, la danse n'est pas traitée avec une parfaite parité par rapport à d'autres domaines artistiques. Il n'y a pas suffisamment de:

- moyens financiers
- mesures d'encouragement sur le long terme
- soutien adéquat aux tournées
- centres de compétence et de production disposant de locaux de répétition, de scènes et d'autres infrastructures
- structures professionnelles de management
- possibilités de formation et de formation continue reconnues au niveau fédéral
- possibilités de reconversion au terme de la carrière artistique
- archives ou centres de documentation
- revues ou publications spécialisées
- intégration de la danse dans la formation scolaire obligatoire
- projets de médiation et de sensibilisation pour développer de nouveaux publics.

Nous devons agir rapidement si nous ne voulons pas perdre le contact

Il existe en Suisse une danse novatrice et de haute qualité, portée par des personnalités engagées et talentueuses. Malheureusement, l'évolution de cet art en Suisse, à plus long terme, est beaucoup moins assurée.

De grands efforts ont été entrepris ces dernières années à l'étranger pour créer des structures adéquates⁶. En Suisse, non. Si nous désirons que la danse se renforce et puisse garder une qualité qui soit reconnue et recherchée sur un plan international, nous devons impérativement agir.

⁶ Ainsi le programme «Tanzplan», lancé en Allemagne, est un projet visant à renforcer jusqu'en 2010 les besoins structurels de la danse. Les buts de ce projet sont plus ou moins les mêmes que ceux du *Projet Danse*. Le budget relatif à cette initiative se monte à 12.5 millions d'Euros.

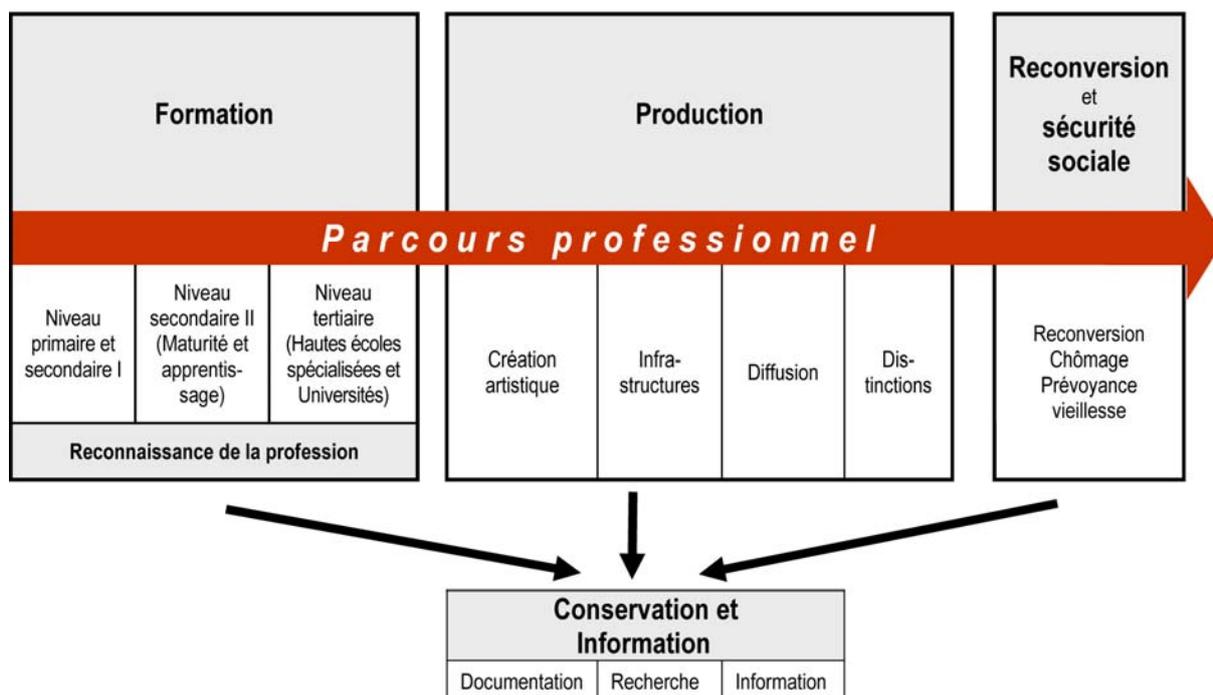
2 Le modèle

2.1 Le contexte

La danse offre la chance unique de développer un modèle global...

L'encouragement de la danse en Suisse a des structures qui sont encore peu développées. Cet état de fait a offert au *Projet Danse* la chance unique de développer un concept qui ne se limite pas à l'analyse de quelques domaines particuliers, mais qui a au contraire une vision globale. C'est l'ensemble de la carrière qui est envisagé: depuis la formation à la reconversion, en passant par la création et la diffusion des œuvres qui sont le pain quotidien d'une carrière professionnelle. S'y ajoutent les dispositions prévues pour l'étude, la préservation et la diffusion de la danse, ainsi que celles visant à améliorer sa reconnaissance sociale. Cette approche globale a permis de mettre à jour une situation complexe et d'aborder les problèmes à leur base.

Elle a été rendue possible grâce à la collaboration de plus de 100 représentant(e)s issu(e)s du milieu de la danse, des associations, des villes, des cantons et de la Confédération. Le modèle global présenté dans ce rapport s'est alimenté de leurs contributions. Comme les différents domaines sont étroitement liés les uns aux autres, il est capital de suivre la mise en œuvre des mesures proposées à tous les niveaux. Négliger un seul domaine reviendrait à mettre en danger l'ensemble du modèle d'encouragement.



... qui pourrait servir de modèle à d'autres secteurs artistiques

Initié par l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia pendant que s'élaborait la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture (LEC), le *Projet Danse* a assumé un rôle pilote: celui de définir des régimes globaux d'encouragement pouvant servir de modèles à d'autres secteurs artistiques. Il met à jour les interdépendances existant entre les mesures particulières d'encouragement, crée les fondements des concepts de soutien pluriannuels et rassemble les initiatives isolées. Il a permis

d'esquisser plusieurs propositions visant à clarifier la répartition des tâches et à améliorer la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et le secteur privé. L'élaboration et la mise en œuvre d'un concept global d'encouragement représentent un champ d'expérience idéal, riche d'enseignements; la loi sur l'encouragement de la culture pourrait en profiter en l'appliquant à différents domaines artistiques. Même s'il ne faut pas perdre de vue que de telles transpositions se font après de longues réflexions et de considérables adaptations.

2.2 Ce qu'a permis le *Projet Danse*

Le travail autour du *Projet Danse* a réuni autour de la même table le milieu de la danse, les associations, les écoles, et les instances chargées de l'encouragement à la culture...

Le *Projet Danse* a permis au milieu de la danse de se regrouper pour développer un langage commun, au-delà des divergences de chacun. Il est en effet apparu rapidement qu'un domaine aussi marginalisé que la danse ne peut se faire entendre qu'à travers une action commune regroupant toutes les directions stylistiques à tous les niveaux. La voix de la danse devient ainsi assez forte pour être entendue.

La participation au sein des groupes de travail de représentant(e)s des professions, des générations et des orientations les plus diverses a donné lieu à des échanges ininterrompus et a permis à chaque partie de développer une sensibilisation mutuelle. Les solutions qui ont été trouvées répondent aux besoins de la danse et sont réalisables sur le plan politique. Tous ceux qui ont participé, dès le début des travaux, à l'élaboration de ces solutions, les assument entièrement à l'heure qu'il est.

... et a pu sensibiliser de larges milieux à sa problématique

Le *Projet Danse* a déclenché des discussions à des niveaux où jusqu'ici la danse n'était guère un sujet de conversation. Elle a commencé à figurer sur les agendas du monde politique: dans les discussions de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) et de la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSC), dans le message relatif à la loi sur l'encouragement de la culture ainsi que dans de nombreux débats aux échelons local et régional.

La participation d'un si grand nombre de personnes occupant des positions si diverses a créé un effet démultiplicateur: les participants ont parlé des séances dans leur environnement de travail; ils en ont ainsi diffusé les contenus et, par conséquent, ont contribué à donner au *Projet Danse* sa notoriété.

La situation globale a été analysée en commun, les problèmes abordés dans leur ensemble et des solutions à long terme proposées...

Un projet aussi global offre la possibilité de faire preuve d'esprit de synthèse. Il permet de développer des solutions d'ensemble, au lieu d'intervenir au cas par cas. Deux exemples en guise d'illustration:

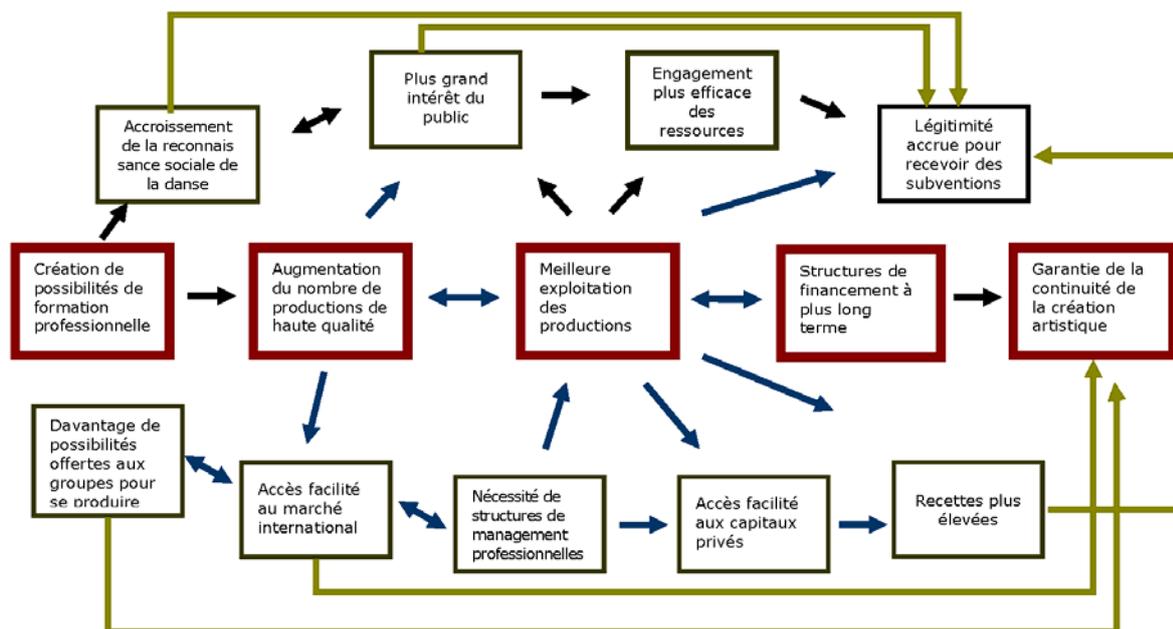
- a) Afin de permettre aux danseurs de se reconverter au terme de leur carrière, la création d'une fondation serait envisageable. Elle verserait aux intéressés une bourse financée par de l'argent alloué à la culture; mais c'est à la fois onéreux et insuffisant. Si l'on veut prendre le problème à la base, il faut prendre des mesures à différents échelons et viser:
 - des diplômes reconnus au niveau fédéral: eux seuls permettent d'accéder à des formations qui ouvrent des débouchés;
 - une formation de culture générale suffisante pendant la formation de danse: elle permet aux danseurs de suivre des reconversions dans des domaines différents de la danse;
 - des salaires minimums et des engagements de longue durée pour les danseurs: cela leur permettra de se constituer une épargne en vue de leur reconversion;
 - la reconnaissance par les bureaux de l'aide sociale des spécificités des métiers de la danse, à l'égal des autres professions;
 - la création d'une adresse de contact: une assistance-conseil professionnelle et individuelle réduit le nombre des allocataires de l'aide sociale et épargne ainsi de l'argent;

- le financement: le soutien subsidiaire apporté par une fondation pour la reconversion, dans le cas où toutes les autres possibilités seraient insuffisantes.

L'ensemble de ces mesures ne profite pas à la reconversion seulement; elles sont étroitement liées à d'autres domaines sur lesquels elles ont des répercussions positives.

- b) L'amélioration à long terme de la qualité est un deuxième exemple: des filières de formation exigeantes offrent une bien meilleure reconnaissance à cette profession; par conséquent le public vient plus nombreux et la légitimité des subventions en est ainsi accrue.

Le graphique suivant illustre cet enchaînement:



... qui ont déjà pu être partiellement appliquées

Le travail sur le *Projet Danse*, les innombrables entretiens et discussions ont déclenché une dynamique qui a eu pour résultat que, parallèlement aux activités plus théoriques de recherche et de définition, des premières applications pratiques ont été lancées. Nous mentionnerons:

- La formation: après l'introduction de filières postgrades en culture chorégraphique (Université Berne) et de pédagogie de la danse (Hochschule Musik und Theater Zürich), et le début de la filière Master de science de la danse (Université Berne), le projet pilote de certificat fédéral de capacité (CFC) en danse scénique (y compris maturité professionnelle) démarrera probablement en 2008, en Suisse alémanique et en Suisse romande.
- La production/diffusion: il y a eu un rapprochement entre la Confédération, les cantons et les villes, qui se sont efforcés d'harmoniser leur calendrier au niveau des échéances pour la prise de certaines décisions. La répartition des tâches de chacun a été définie plus clairement et un nouvel instrument commun d'encouragement a été introduit: la convention de soutien conjoint.
- Le minimum vital: l'association faîtière DanseSuisse a adopté suite à la manifestation «aktzepTanz» le «Premier manifeste pour la danse Suisse» qui stipule un salaire minimum recommandé de CHF 4000 bruts par mois pour les danseurs. Ce salaire a été approuvé par les délégués aux affaires culturelles et par les représentants des milieux de la danse présents lors de cette manifestation.

- Les ressources: quelques villes et quelques cantons ont relevé le budget consacré à la danse, parfois même massivement⁷. Pour la période budgétaire 2004-2007, Pro Helvetia a substantiellement accru les ressources qu'elle affecte à la danse grâce aux moyens supplémentaires accordés au «domaine prioritaire Danse».
- Les infrastructures: un modèle de réseau national a été développé (→ 4 Réseau Danse Suisse).
- La reconversion: la reconversion a été inscrite sous le titre de la formation continue dans le projet de LEC.

En outre, pendant que se développait le *Projet Danse*, d'autres idées ont été poursuivies, lancées ou activées ailleurs. On peut mentionner des projets locaux et régionaux dans le domaine des infrastructures, la restructuration au niveau des associations, le développement du réseau des programmateurs, la fondation de la médiathèque de Zurich ou l'activation de projets de médiation. Un grand progrès est également à relever dans le domaine des assurances sociales: depuis juillet 2003 les danseurs, comme les autres intermittents du spectacle qui sont sous contrats à durée limitée, peuvent en effet compter à double les 30 premiers jours civils d'une nouvelle embauche lors du calcul de la période de cotisation auprès de l'assurance-chômage. Au mieux, 6 mois de travail sur une période de 24 mois pourraient être comptabilisés comme les 12 mois nécessaires pour toucher les prestations de l'assurance-chômage⁸.

2.3 Et la suite ?

Ce qui reste à faire...

... s'intégrer à ce qui existe déjà pour former un tout

L'amélioration des conditions de la danse n'est pas seulement une question d'argent; elle passe par de meilleures structures. Voilà l'un des enseignements essentiels du *Projet Danse*. Dans un petit pays tel que la Suisse, les actions individuelles sont nombreuses et indispensables mais à terme n'ont guère de sens, notamment pour un secteur en développement comme la danse. La coordination des activités et la mise en réseau de tous les projets véritablement porteurs représentent un renforcement durable pour la danse.

Un moteur, un organe donnant des impulsions est le meilleur garant de cette collaboration. Le *Projet Danse* a assumé ce travail pendant ces dernières années. A plus long terme, une instance est nécessaire. Elle permettrait à l'ensemble des professions de la danse de se reconnaître, et accompagnerait la poursuite en commun des travaux du *Projet Danse*.

Notre vision: un réseau à l'échelon national (Réseau Danse Suisse), reliant l'ensemble des acteurs, et un bureau qui initie et coordonne les mesures communes

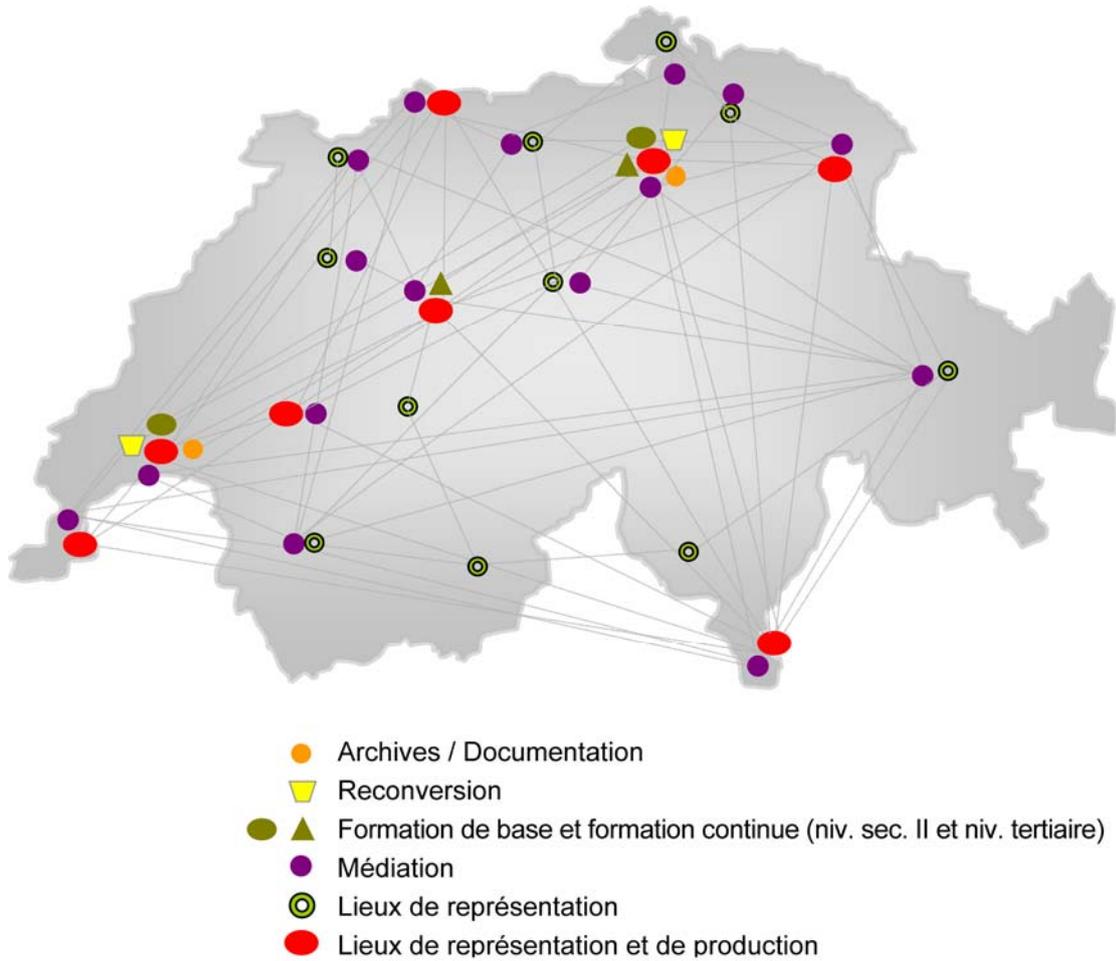
La danse suisse n'a pas besoin d'un encouragement centralisé, ni d'un centre national à l'administration et aux infrastructures coûteuses, incapable de percevoir les différences au niveau local. Il est plus efficace d'intégrer tous les projets dans un réseau décentralisé, qui se développe sur la base des activités existantes, capable d'optimiser celles-ci et de prendre des nouvelles mesures là où cela apparaît nécessaire. Ce réseau englobera différentes institutions qui ont un contact professionnel avec la danse, telles que les programmateurs, les écoles, les universités, les programmes ou structures officiels de médiation, les archives et médiathèques. Il se constitue à travers ses membres qui mettent leurs structures à son service. Chacun des partenaires devient plus fort par l'apport des expériences et du savoir des autres.

La coordination est assurée par un bureau chargé de soutenir les échanges entre les partenaires et de coordonner les activités. Ce bureau lancera et réalisera encore des projets d'intérêt national. En résumé, voilà une solution souple, efficace et réaliste. Une telle structure serait une première dans l'encouragement de la culture en Suisse et pourrait servir de modèle pour d'autres domaines artistiques (→ 4 Réseau Danse Suisse).

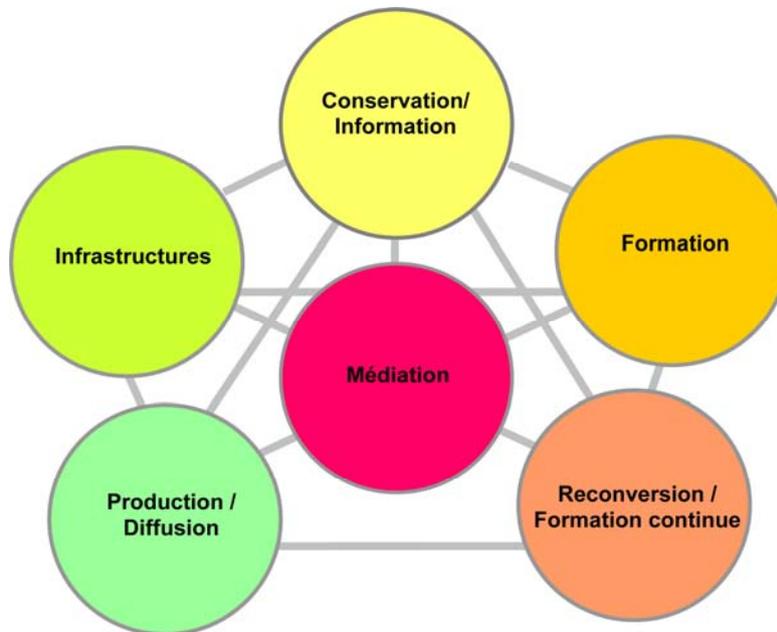
⁷ Par exemples, Villes de Genève et Berne, Ville et Canton de Zurich, Canton de Fribourg.

⁸ Pour de plus amples informations concernant la sécurité sociale, veuillez vous référer au document de travail (chapitre 4.1.3) ainsi qu'à «l'Info mail de juin 2004», point 3 (les deux documents se trouvent sous: www.prohelvetia.ch/danse ou www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturfoerderung).

Le schéma ci-dessous concrétise ce qui vient d'être exposé. Pour des raisons de lisibilité, la situation est rendue sous forme de modèle et ne présente pas toutes les institutions. Le marquage a partout la même importance: c'est voulu, en raison du fait que les projets dépendent des besoins et des conditions locales, et parce que leur qualité de membre du réseau fait d'eux des partenaires de plein droit, indépendamment de leur taille.



3 Les différents domaines



Les pages qui suivent présenteront brièvement les résultats dans les différents domaines. Elles mentionneront également ce qui a déjà pu être réalisé, ce qui est planifié et quelles sont les mesures qui devront encore être développées. Les documents relatifs aux différents domaines peuvent être consultés sur le site: www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturfoerderung ou www.prohelvetia.ch/danse.

3.1 La Formation



3.1.1 La thématique

A l'instar des autres professions, la danse a besoin de formations reconnues au niveau fédéral, permettant une reconnaissance professionnelle et garantissant la sécurité sociale de celles et ceux qui exercent ce métier. Ceci ne sera possible qu'à condition d'intégrer les diplômes dans le système général de formation. Ils permettront alors aux professionnels de la danse arrivés au terme de leur carrière de se reconverter dans des professions de leur choix, qu'elles soient voisines de la danse ou étrangères à elle.

La danse en tant que forme artistique est souvent en avance sur son temps et ne se laisse pas enfermer dans un schéma rigide. Il peut arriver que les exigences du système de formation et celles spécifiques à la danse soient parfois incompatibles. Il est donc primordial de donner à la réglementation assez de souplesse pour que les exceptions qui nourrissent dynamiquement la danse y trouvent

leur place. Il faut en outre que le système de formation soit assez global pour que s'ouvre une grande diversité de carrières possibles.

Le rapprochement marqué entre danse contemporaine et danse classique intervenu ces dernières années a modifié les exigences de la formation. De prestigieuses écoles à l'étranger ont apporté la preuve qu'une formation axée sur une seule et unique orientation stylistique n'a pas de sens: il faut aujourd'hui des connaissances approfondies de diverses techniques. Notamment les cours de niveau Bachelor (BA) ne devraient pas être consacrés à un seul style, mais permettre une approche critique des traditions et de ce champ d'activité qu'est le corps. Cela vaut pour les futurs chorégraphes comme pour les danseurs, de plus en plus considérés comme des créateurs à part entière, et non plus seulement comme des interprètes.

Avoir un diplôme en poche ne représente pas une fin en soi pour les danseurs. Un entraînement quotidien de niveau professionnel est indispensable pour leur permettre de conserver et de développer leurs aptitudes physiques. Des ateliers, masterclasses, des stages, etc. organisés régulièrement devraient leur permettre d'apprendre d'autres techniques. C'est une opportunité particulièrement importante pendant les périodes de chômage: les danseurs sont ainsi actifs et restent présents sur le marché du travail.

3.1.2 La situation en Suisse

Il n'y a pas en Suisse de formations de danse reconnues au niveau fédéral...

Il n'existe en Suisse aucune possibilité d'obtenir un diplôme professionnel reconnu au niveau fédéral. Les conséquences sont graves: la plupart des danseurs font leur formation à l'étranger⁹ et beaucoup y restent après. La qualité de la danse suisse et son appréciation au niveau international en souffrent. Celui qui aimerait rester en Suisse ne peut se former que dans des écoles privées, non subventionnées, et en suivant des ateliers et un entraînement professionnel¹⁰. Tout cela est très onéreux et les formations ainsi offertes présentent des lacunes.

... et les professions ne sont pas reconnues

Comme il n'existe pas de diplômes reconnus au niveau fédéral, les danseurs n'ont ni reconnaissance professionnelle ni prestige social. On considère toujours un peu partout la danse comme un hobby, et les parents incitent leurs enfants à apprendre «un vrai métier». En outre, en raison du défaut de reconnaissance professionnelle, les danseurs passent à travers les mailles du filet des assurances sociales. Pour couronner le tout, ils n'ont pas les qualifications reconnues pour commencer une reconversion ultérieure.

Les temps sont durs pour lancer des filières de formation reconnues...

Des filières de formation et des domaines d'études sont actuellement supprimés en Suisse; on ne peut imaginer pire moment pour lancer de nouvelles formations. Seules ont leurs chances celles dont la nécessité est prouvée et qui ne mènent pas directement au chômage.

En raison des exigences de la formation professionnelle de base, le développement de formation reconnue est une affaire complexe et de longue haleine. Les formations sont coûteuses, et il faut trouver les lieux où elles pourront être organisées. Sans les «projets pionniers» de certaines écoles ou de certains cantons, il n'est pas possible de créer une base légale permettant d'offrir par la suite d'autres formations reconnues. Il est donc heureux que deux cantons actuellement soient disposés à jouer ce rôle précurseur. Pour l'avenir, il est primordial que la future base légale soit aussi ouverte que possible afin de pouvoir offrir une vaste palette de formations de haut niveau, à condition bien sûr qu'existent la demande et les perspectives professionnelles correspondantes.

⁹ Pour la formation classique, il y a par exemple le John Cranko Schule à Stuttgart, le Ballett Zentrum Neumeier à Hambourg, la Royal Academy of Dance à Londres, le Stedelijk Instituut voor Ballet en Belgique, l'Ecole de Danse de l'Opéra National de Paris, le Conservatoire national supérieur de musique de Lyon. Toutes ces écoles jouissent d'une excellente renommée internationale.

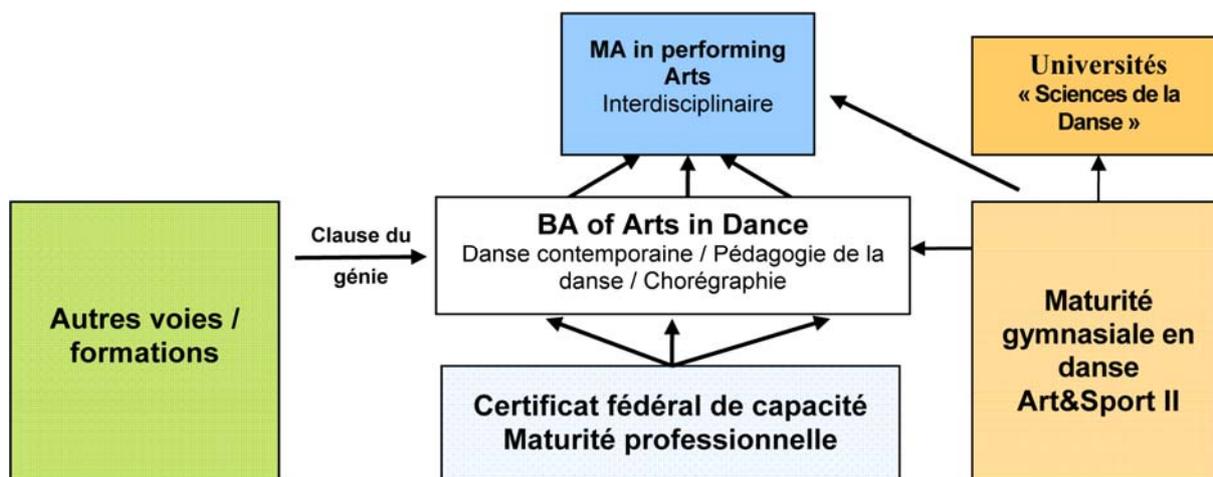
De même, la liste des centres de formation ayant un rayonnement international pour la danse contemporaine est longue: à Londres, la Contemporary Dance School et le Laban Centre, P.A.R.T.S. à Bruxelles, la Rotterdamse Dansacademie ainsi que les deux écoles Hogeschool voor de Kunsten à Arnhem et à Amsterdam, la Folkwang Schule à Essen, l'Ecole supérieure de danse contemporaine d'Angers, la School for New Dance Development à Amsterdam (SNDO). La formation dure en général 3-4 ans et délivre un diplôme ou un BA de danseur, pédagogue de danse ou chorégraphe.

¹⁰ La seule formation subventionnée en Suisse est actuellement la formation de base à l'Académie de danse de Zurich (à la HMT). Celle-ci est reconnue au niveau cantonal mais pas au niveau fédéral.

3.1.3 Ce qui a déjà été fait

Développement d'un modèle global de possibilités de formation harmonisées

En danse, comme dans tous les arts, on arrive à son but par différents chemins. Voilà pourquoi il est important d'harmoniser les différentes possibilités de formation¹¹:



Le système scolaire prévoit que, avant de commencer une formation tertiaire (Haute école spécialisée ou Université), toute personne doit achever une formation secondaire (degré secondaire II: Certificat fédéral de capacité ou maturité). La formation professionnelle de base doit donc être proposée au degré secondaire II. Cette formation associée à la maturité professionnelle donne aussi la possibilité d'accéder à des études, qu'elles soient de danse ou dans des domaines étrangers à la danse¹². L'ordonnance de la formation doit être assez souple pour permettre de fixer différentes priorités. En plus d'une orientation sur la danse classique, d'autres approches sont absolument nécessaires, qui créent la base d'une spécialisation ultérieure dans une Haute école spécialisée au niveau Bachelor (BA). Une spécialisation spécifique de niveau BA en danse contemporaine est prévue et d'autres, dans les domaines de la pédagogie de la danse et de la chorégraphie sont en cours de discussion. Ces cours sont aussi ouverts aux danseurs ayant une maturité gymnasiale en danse, ou à ceux qui, suite à une audition réussie et indépendamment de leur première formation, font état d'une vocation artistique évidente (clause du génie). Notre système global accorde une grande importance à ces deux voies d'accès qui représentent la garantie qu'aucun talent ne se perd.

Les projets pilotes de Lausanne et de Zurich démarrent probablement en 2008

Il est d'usage de ne proposer une formation professionnelle qu'une fois que l'ordonnance correspondante est entrée en vigueur. Vu l'urgence d'agir et la dynamique de la danse en Suisse, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a autorisé un projet pilote avec deux cours pour un Certificat fédéral de capacité (CFC) avec une maturité professionnelle à Zurich et à Lausanne. Les deux premières classes pourront vraisemblablement débuter en 2008. La Confédération cofinancera les projets; à plus long terme, il incombera aux cantons d'assumer les formations. Il n'y a jamais eu jusqu'à maintenant un tel projet pilote consacré à un domaine artistique. La danse joue ici un rôle de pionnier dans le secteur de l'art.

¹¹ Les formations doivent répondre aux exigences internationales afin de pouvoir garantir la mobilité des étudiants et des professeurs.

¹² Le diplôme professionnel peut être obtenu sans maturité professionnelle. La maturité professionnelle devrait cependant être la règle, car elle permet de suivre des formations subséquentes dans des domaines qui ne sont pas liés à la danse (niveau tertiaire). De plus, elle améliore la formation générale des danseurs et chorégraphes, ce qui est un grand avantage pour leur intégration sociale, leurs salaires dans d'autres professions, pendant leur carrière mais également pour leur reconversion.

La filière des sciences de la danse et les diplômes postgrades culture de la danse et pédagogie de la danse ont déjà été introduits

En 2002, l'Université de Berne faisait démarrer la filière d'études postgrades «Culture de la danse» et le projet pilote «Sciences de la danse». Depuis 2004, la Hochschule für Musik und Theater Zürich propose les études postgrades «Pédagogie de la danse» parallèlement à l'activité professionnelle. La filière Master «Sciences de la danse» a vu le jour en l'automne 2005 à l'Université de Berne, devenant ainsi une branche d'étude universitaire: une étape importante vers sa reconnaissance sociale!

La réflexion scientifique de la danse favorise le développement de la pratique de la danse et crée une base solide et des compétences pour d'autres professions (organisation, programmation, critiques, etc.) ou des instances (commissions d'experts) (→ 3.5 Médiation, → 3.6 Conservation/Information).

3.1.4 Ce qui reste à faire

L'ordonnance sur la formation professionnelle de base doit être approuvée par la Confédération

L'ordonnance sur la formation doit être rédigée et entrer en vigueur. Elle doit correspondre aux standards internationaux, rester ouverte autant que possible à la diversité des profils de formation et des priorités, et permettre d'adapter les formations aux nouvelles évolutions de la danse.

Des échanges permanents avec les danseurs sont indispensables si l'on veut mettre en place la meilleure formation possible. Les artistes ayant déjà eu une expérience internationale savent quelles sont les exigences du marché du travail en Suisse et à l'étranger. Afin d'associer activement de larges milieux au projet, les propositions suivantes ont été faites:

- le projet sera dirigé par une commission dans laquelle siègeront à côté des associations des employeurs de toutes les parties du pays, représentant toutes les orientations stylistiques;
- le plan de formation sera élaboré par un groupe de travail composé de représentants de la danse classique et de la danse contemporaine;
- à partir de l'automne 2006, le projet sera accompagné par un groupe de réflexion ayant la compétence de faire des recommandations et des propositions. La participation sera ouverte à tous.

Il sera fait appel à d'autres experts pour certaines problématiques; des experts étrangers par exemple dont la consultation prendrait la forme d'un atelier.

Développement et introduction de filières Bachelor

Les travaux consacrés au développement de filières Bachelor en danse contemporaine (d'autres styles sont envisageables à plus long terme), en chorégraphie et pédagogie de la danse commenceront en 2007. Nous recommandons d'y associer, ici aussi, les experts internationaux ainsi que des danseurs dotés d'une large expérience.

Le développement physique, artistique et personnel d'un danseur prend du temps. Les filières Bachelor (BA) et Master (MA) le donnent. En familiarisant dès le début les élèves à l'usage conscient de leur propre créativité, elles permettent au danseur de former sa propre conception des choses, de découvrir sa propre économie de mouvement. Pour cela, une formation traditionnelle enseignant une ou plusieurs techniques chorégraphiques devrait être combinée avec une pratique et une théorie interdisciplinaires. D'étroits contacts entre les cours et la pratique sont indispensables: il faut produire et présenter de petites pièces dès le début. Des chorégraphes et des compagnies professionnelles en résidence permettent d'être en contact avec la pratique et peuvent offrir aux étudiants leurs premiers engagements.

L'Allemagne discute actuellement des questions qui nous occupent dans le cadre de son «Tanzplan Deutschland». Un échange avec les responsables de projet serait judicieux.

Proposer une filière MA en Suisse

A l'instar des autres branches artistiques, la danse doit à plus long terme trouver un prolongement au niveau MA¹³. Une filière interdisciplinaire couronnée par un diplôme «MA-grade in Performing Arts» pourrait être envisageable.

¹³ A l'étranger différentes écoles comme par exemple le London Contemporary, le Laban Centre ou le projet de coopération Dance Unlimited (Amsterdam, Arnhem et Rotterdam) proposent des filières MA sur une ou deux années en danse contemporaine, chorégraphie ou danse pour films.

Trouver des solutions pour la reconnaissance de la formation des danseurs en activité...

Il faut prévoir des solutions transitoires pour les danseurs, les pédagogues et les chorégraphes qui exercent actuellement leur profession à un haut niveau de qualité.

... et reconnaître les diplômes étrangers équivalents

Il faut créer les conditions de la reconnaissance en Suisse des diplômes étrangers équivalents.

La transition des études à la pratique professionnelle doit être facilitée...

La qualification professionnelle ne garantit par d'office des engagements, car souvent beaucoup d'obstacles barrent la transition de la formation à la carrière professionnelle. Le commencement d'une carrière peut cependant, grâce à un accompagnement ciblé, être facilité. La pratique connaît beaucoup de modèles, dont celui, commun, où les étudiants se préparent à des auditions et ont la possibilité, à côté de leur entraînement quotidien, de travailler sur des pièces et d'accumuler des expériences sur scène¹⁴. Ces projets doivent être implantés soit dans une école soit dans un théâtre et être financés par des soutiens publics. De plus, il est important que pendant la formation déjà, un travail puisse être fait avec des chorégraphes externes et des lieux de créations afin d'encourager la perméabilité entre formation et carrière. (→ 4 Réseau Danse Suisse).

Un tremplin dans la pratique professionnelle peut aussi être une formation suivie ou un programme de résidence, qui offrent à de jeunes danseurs la possibilité de recherches et d'expérimentations et leur permettent d'accumuler une expérience professionnelle. Ce genre de projet peut être proposé soit dans des écoles, soit dans des lieux de création. Les bases concernant les bourses pour ce type de formation à l'étranger doivent être modifiées¹⁵.

... et les possibilités d'entraînement développées

Les danseurs doivent s'astreindre à un entraînement quotidien de niveau professionnel et suivre régulièrement des ateliers s'ils entendent conserver et développer leurs aptitudes physiques. De telles offres de formation ne doivent pas être onéreuses en raison de la modicité et de l'irrégularité des revenus de ceux à qui elles sont destinées; elles ne peuvent donc couvrir leurs coûts. Les possibilités sont actuellement extrêmement limitées¹⁶. On attend des pouvoirs publics qu'ils créent les conditions générales appropriées, par exemple dans le cadre de mandats de prestations conclus avec des lieux de production ou avec des compagnies établies.

Un contact précoce avec la danse dès l'école primaire serait souhaitable...

La danse est saine pour le corps et l'esprit; on sait qu'elle améliore les aptitudes physiques, et sociales. Outre les aspects positifs au niveau du développement des élèves (mobilité, agressivité réduite, aisance corporelle, par exemples, la danse favorise l'intégration des enfants provenant de différentes origines, leur offre une approche plus consciente de leur corps et lutte contre la passivité corporelle de manière créative. Il n'est donc pas surprenant que durant ces dernières années, plus de mouvement dans les écoles a été exigé. L'intégration de la danse dans les écoles obligatoires aide aussi le jeune public à se sensibiliser. (→ 3.5 Médiation)¹⁷.

Afin de pousser les enfants talentueux et motivés, et dans l'optique d'une formation professionnelle ultérieure, on devrait, tout comme on le fait avec des écoles de musique subventionnées¹⁸, créer des collaborations extrascolaires avec des écoles de danse reconnues.

¹⁴ Ces expériences vont des stages aux ballets juniors. Dans le cadre de Tanzplan, une nouvelle compagnie de danse a été créée à Dresden spécialement pour les étudiants et qui travaille en collaboration avec le programme européen postgrade Dance Apprentice-Network across Europe (D.A.N.C.E). Un projet identique a également été lancé à Frankfurt.

¹⁵ Par exemple, «ex.e.r.ce», au CCN Montpellier, qui offre chaque année un programme de formation continue de sept mois.

¹⁶ La difficulté de suivre des formations continues est moins aiguë pour les danseurs qui sont engagés dans une compagnie municipale, puisque celles-ci bénéficient d'un entraînement professionnel quotidien.

¹⁷ En Grande-Bretagne par exemple, la danse est obligatoire pour les élèves de 5-11 ans en tant que discipline faisant partie du Physical Education. De même qu'en Hollande, tous les élèves d'écoles primaires (4-12 ans) doivent suivre cette discipline. En France, cette discipline n'est pas obligatoire mais est offerte dans toutes les écoles de musique. La danse prend de plus en plus de poids dans les écoles en Allemagne également. Voir par exemple le projet berlinois «TanzZeit – Zeit für Tanz in Schulen» (www.tanzzeit-schule.de) ou le projet «Tanz in Schulen» à Nordrhein-Westfalen (<http://tanzschulen.kulturserver.de>).

¹⁸ Depuis une trentaine d'années, les écoles de musique de Suisse travaillent en étroite collaboration avec les autres écoles publiques et les associations de musique. Grâce aux subventions accordées par les pouvoirs publics, les frais de formation pris en charge par les parents peuvent être ainsi massivement réduits.

... ainsi qu'une promotion optimale des talents dans des classes Art + Sport I et II

Les écoliers talentueux qui envisagent de faire une carrière ne devraient pas avoir à choisir entre une bonne formation scolaire et une formation de danseur. Art+Sport I et II concilient les exigences d'un programme avec celles de l'entraînement, et grâce au diplôme qu'elles délivrent, facilitent les reconversions ultérieures¹⁹. Les classes Art+Sport I (12-15 ans) préparent à la formation initiale professionnelle, et les classes Art+Sport II (maturité gymnasiale en danse) à des études de niveau BA.

Les jeunes intéressés, venant de toutes régions confondues, doivent avoir la possibilité de suivre les classes Art+Sport I et II. Des conventions intercantionales et des accords scolaires régionaux pourraient régler la prise en charge des écolages et ainsi garantir que les coûts de ces formations restent financièrement supportables²⁰. Il est primordial d'assurer la qualité des écoles déjà existantes et de celles à venir. L'association faîtière DanseSuisse a pour but d'élaborer des directives nécessaires, en collaboration avec les directions scolaires, avec les projets de classes Art+Sport existantes et avec les autorités compétentes.

La reconnaissance professionnelle revalorise aussi les écoles privées de danse

Toutes les écoles profiteront d'un modèle global de formation délivrant des diplômes reconnus: la profession est ainsi revalorisée et la position sociale des danseurs moins précaire. Les parents seront davantage enclins à laisser leurs enfants suivre une formation de danse, et davantage d'enfants désireront se lancer dans la profession. La demande de leçons de danse va globalement monter, tant chez les jeunes de moins de 15 ans que chez ceux qui préparent l'admission à des études de types BA. C'est un vaste marché pour les écoles de danse qui pourront assumer les leçons de danse dans les écoles Art+Sport I et II (maturité gymnasiale en danse) et proposer d'autres approches qui ne sont pas enseignées dans les écoles publiques.

3.2 Reconversion/ Formation continue



3.2.1 La thématique

Une carrière de danseur commence très tôt et ne dure généralement pas plus de 15-20 ans en raison de la sollicitation physique qu'elle représente. La reconversion fait donc partie intégrante de la carrière et doit être prise en compte dès le début de celle-ci.

Un catalogue de mesures qui prend en compte non seulement la carrière, mais la période qui la précède et celle qui la suit est indispensable. Dans l'éventail de propositions à formuler, il y a en premier lieu les diplômes professionnels reconnus qui permettent de suivre des formations et donnent droit à des contributions pour la reconversion et la formation continue allouées par les assurances sociales. Ensuite, un travail de sensibilisation et d'information, et enfin la création d'un bureau de contact qui assisterait et conseillera les danseurs et financerait les reconversions à titre subsidiaire. Cet ensemble de mesures intégrées place les danseurs sur un pied d'égalité et est moins onéreux pour l'État, car les possibilités existantes sont exploitées au mieux et les danseurs en fin de carrière

¹⁹ En Grande-Bretagne par exemple, la danse reste obligatoire sur le niveau secondaire et choisie comme discipline de maturité. En Belgique, Hollande et France, la danse est au niveau secondaire offerte en tant que matière facultative.

²⁰ Tout comme pour la formation de base, des facilités d'hébergement accompagné pour les enfants et les jeunes devraient être mis en place lorsque le temps passé en voyages journaliers restreint le temps qui pourrait être accordé aux études.

sont assurés de pouvoir utiliser leurs aptitudes individuelles dans le marché du travail²¹. Cette perspective ne peut que rendre la profession de danseur plus adaptée aux réalités sociales et culturelles.

3.2.2 La situation en Suisse

Les professionnels de la danse ne sont pas intégrés dans le système général de formation professionnelle par manque de diplômes reconnus...

Quand les professionnels de la danse, arrivés au terme de leur carrière, désirent faire une formation, ils doivent tout reprendre dès le début. Leur formation spécifique de danseur n'est pas prise en compte et ils sont d'abord contraints d'effectuer soit un apprentissage, soit une maturité avant de commencer leur reconversion proprement dite.

... et passent souvent au travers des mailles des assurances sociales

- Les assurances sociales n'allouent de contribution pour une reconversion que dans le cas où une profession reconnue ne peut plus être exercée. Tant que la danse n'est pas une profession reconnue officiellement (→ 3.1 Formation), les assurances sociales sont libres de la reconnaître ou pas.
- Même pour les professions reconnues, l'assurance invalidité ne prévoit un financement de la reconversion qu'en cas d'incapacité totale de travail. Pour les professionnels de la danse, il est difficile de définir à partir de quand c'est le cas. Par exemple, les risques professionnels tels que l'usure physique ne peuvent être que dans très peu de cas reconnus comme incapacité totale de travail. Et dans ce cas, les contributions sont peu élevées, parce que calculées sur la base des revenus des deux dernières années.
- La même chose vaut pour l'assurance accident qui ne paie des formations que si l'incapacité professionnelle est due à l'effet subit et destructeur d'un facteur extérieur (fracture de la jambe par exemple).
- Les assurances chômage ne paient des reconversions et des formations que si des métiers reconnus ne peuvent plus être exercés pour des raisons relevant du marché du travail (par exemple la fermeture d'un théâtre institutionnel)²².
- Les bourses ne sont guère possibles: les cantons n'accordent pas de contributions à la formation à une personne de plus de 39 ans. En outre, les requérants sont généralement tenus d'avoir séjourné dans le canton pendant 5 années. Cette exigence ne tient pas compte de la situation des danseurs et chorégraphes, obligés de par leur carrière à de fréquents changements de domicile, ou de vivre à l'étranger.

Les danseurs ne peuvent que rarement s'offrir une reconversion...

Leur situation financière difficile ne permet pas aux professionnels de la danse de mettre de côté l'argent qui financera leur reconversion (→ 3.3 Production/Diffusion).

- Même en travaillant dans des compagnies dont l'orientation est internationale, les danseurs de la scène indépendante ne gagnent en moyenne que CHF 3'200 bruts par mois²³.
- Comme la plupart des danseurs ne sont engagés que sur des projets, ils traversent souvent des périodes pendant lesquelles ils ne gagnent rien (→ 3.3 Production/Diffusion) et ne

²¹ Se référer à. «Danser, et après...?», Rapport final adressé à l'Office fédéral de la culture, Université de Genève, 2006 (celui-ci peut être trouvé sur: www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturfoerderung ou www.prohelvetia.ch/danse). Cette étude menée par l'Université de Genève examine la thématique de la reconversion professionnelle des danseurs et chorégraphes et démontre entre autres, qu'une solution globale serait un avantage pour l'Etat. En effet, une meilleure intégration des danseurs et chorégraphes sur le marché du travail diminuerait massivement les coûts relatifs aux primes de chômage et les montants de l'aide sociale. Ces économies ont d'ailleurs été la raison pour laquelle la Hollande a décidé de s'engager pour la reconversion des danseurs professionnels. Voir www.kunst-cultuur.nl.

²² D'après l'étude genevoise, sur environ 50 danseurs genevois qui ont quitté leur profession entre les années 2000 à 2005, seulement deux ont pu recevoir une aide financière de la caisse de chômage. Aucun d'entre eux n'a obtenu une aide de l'assurance invalidité pour une formation continue ou reçu une bourse d'étude cantonale (voir «Danser, et après...?» p. 5, 9).

²³ Comme la plupart des engagements sont déterminés, le salaire est effectivement plus bas. Chez les ballets et les compagnies institutionnelles, les salaires sont un peu plus élevés. DanseSuisse recommande un salaire minimum de CHF 4'000 bruts par mois sur une base de 100% pour un danseur professionnel avec au moins 3 ans d'expérience qui travaille pour une compagnie indépendante qui bénéficie de subventions substantielles. Se référer au «Premier manifeste pour la danse suisse» de novembre 2004 (http://www.dansesuisse.ch/_pdf/manifest_f.pdf).

remplissent pas les critères qui leur donneraient droit aux prestations de l'assurance-chômage²⁴.

- Il n'est guère possible aux danseurs d'avoir des gains intermédiaires: leur indispensable entraînement quotidien ne leur laisse que peu de temps, leur formation ne leur donne que peu de possibilités et ils sont mal payés en raison de l'absence de diplôme reconnu.

... et travaillent souvent au terme de leur carrière dans des professions qui ne rendent pas justice à leurs aptitudes

Même quand les danseurs ont travaillé pendant des années et qu'ils ont remporté beaucoup de succès, le manque de reconnaissance professionnelle et les bas salaires font qu'ils n'ont que très rarement la chance de pouvoir exercer leurs compétences dans d'autres métiers. La plupart du temps, ils doivent exercer une activité en tant que travailleur non qualifié, demander de l'aide sociale ou suivre une quelconque formation à la fois bon marché et qui demande peu de qualifications préalables.

Deux organisations offrent une assistance conseil et des aides financières à la reconversion: une goutte d'eau dans l'océan

La problématique de la reconversion/formation continue est internationalement reconnue, ce qui a eu pour conséquence la création de «Transition Centers» (Reconversion et organisation de formation continue). Il existe en ce moment dans le monde quatre grandes organisations qui se concentrent principalement sur la reconversion et la réorientation des danseurs et chorégraphes:

Le Dancer Transition Resource Centre, Canada²⁵; Dutch Retraining Program for Professional Dancers, Hollande²⁶; Dancers' Career Development, Angleterre²⁷ et enfin le Career Transition For Dancers, USA²⁸.

En Suisse, deux organisations soutiennent sur une base privée la réorientation des danseurs professionnels:

- L'Association suisse pour la reconversion des danseurs professionnels RDP/NPT avec son siège à Lausanne
- La Fondation pour la reconversion des artistes de la scène de l'association suisse des artistes de la scène, SBKV, dont le siège est à Zurich²⁹.

Toutes deux cependant n'ont pas assez de temps ni de moyens pour assurer ne serait-ce que le strict nécessaire³⁰.

3.2.3 Ce qui a déjà été fait

La formation reconnue au niveau fédéral peut démarrer en tant que projet pilote ...

(→ 3.1 Formation)

... et un catalogue exhaustif de mesures a été élaboré³¹

L'Université de Genève fait une étude...

L'étude «Danser, et après...?» lancée par l'Université de Genève³² sur mandat du *Projet Danse* a examiné scientifiquement la phase de la reconversion des danseurs et des chorégraphes et montre entre autres que l'Etat peut effectivement économiser lorsque les danseurs et les chorégra-

²⁴ Cf. Document de travail 4.1.4.

²⁵ Créé en 1985; www.dtrc.ca.

²⁶ Créé en 1986; www.kunst-cultuur.nl.

²⁷ Créé en 1974; www.thedcd.org.uk.

²⁸ Créé en 1982; www.careertransition.org.

²⁹ Les sites Internet des associations et structures suisses citées dans ce rapport sont recensées sous www.dansesuisse.ch.

³⁰ Dans le domaine sportif professionnel, là où la carrière se termine également très tôt à cause de la détérioration du corps, le problème de la reconversion a été résolu. Beaucoup de fondations privées financent la reconversion des sportifs, le Swiss Olympic ainsi que Sportprofi.ch service de consultation préparent les sportifs à leur fin de carrière.

³¹ Les mesures les plus importantes sont listées dans les pages qui suivent. Pour d'autres, cf. groupe de travail «Reconversion»: Reconversion/formation continue pour les danseurs: Etat actuel et concept pour améliorer la situation (à trouver sur: www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturfoerderung ou www.prohelvetia.ch/danse).

³² Cf. bas de page no 21.

phes bénéficient d'une bonne assistance-conseil et ont la possibilité de suivre une formation adaptée à leurs capacités.

... et le domaine de la formation continue a été pris en compte dans l'avant-projet de LEC

La Confédération a reconnu la formation continue et la reconversion comme faisant partie intégrante d'une carrière artistique et les a intégrées dans le projet de la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture sous le titre de la formation continue³³. Ceci créerait la base légale du soutien financier par la Confédération des mesures de reconversion et de formation continue.

Mise au point d'un programme d'évaluation et de planification de la carrière

Le projet pilote «Planification de carrière des danseurs professionnels» du RDP, mené en collaboration avec le centre d'orientation professionnelle de l'Université de Lausanne et le Grand Théâtre de Genève est en cours depuis 2004. Un programme d'évaluation et de planification de carrière pour les danseurs professionnels a été mis au point avec des danseurs de l'ensemble du ballet et de la scène indépendante. Il est actuellement testé dans la pratique.

3.2.4 Ce qui reste à faire

Il faut des diplômes reconnus au plan fédéral...

Les professionnels de la danse ont ainsi accès à des formations offrant des débouchés, pour lesquelles les assurances sociales peuvent verser des subsides (→ 3.1 Formation).

... une meilleure utilisation des possibilités offertes par les assurances sociales...

Mais pour ce faire, il faut que les professionnels de la danse soient mieux informés des possibilités existantes. Il est nécessaire, en outre, que les assurances sociales soient sensibilisées aux besoins spécifiques de la danse afin qu'elles puissent y adapter leur action.

... et un centre de contact permanent, qui assiste et conseille les danseurs et soutient financièrement leur reconversion³⁴

Si l'on désire inscrire les améliorations dans le long terme, il ne suffit pas de mettre en œuvre ponctuellement différentes mesures. Un centre de contact permanent pour la reconversion et la formation³⁵ continue est indispensable, et il aurait pour tâches:

- L'assistance-conseil: une assistance-conseil professionnelle permet de trouver la solution individuelle judicieuse, de mieux informer les professionnels de la danse des possibilités qui sont à leur disposition dans le domaine des assurances et de leur épargner bien des dépenses. Elle permet en plus aux danseurs de faire le point et de planifier la suite de leur carrière;
- Les aides financières: les reconversions qui ne peuvent être suffisamment financées par d'autres instances reçoivent à titre subsidiaire un soutien financier d'un fonds pour la reconversion.

Nécessité de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, comme par exemple³⁶:

- Il revient aux associations de préparer des manuels et des dossiers à l'intention des directeurs de compagnie, des danseurs et chorégraphes, des assurances sociales et de rechercher le dialogue avec toutes les parties concernées.
- Les employeurs offrent chacun selon ses possibilités structurelles, des mesures de reconversion, comme des semestres de formation payés, des stages à l'intérieur de leur structure dans des domaines d'une possible activité future, comme le management, ou le travail de communication. Les pouvoirs publics pourraient exercer une influence en liant l'octroi de

³³ Cf. Rapport explicatif sur la LEC, p. 16.

³⁴ On pourrait envisager qu'outre les pouvoirs publics, les danseurs, chorégraphes et leur employeur participent au financement selon le modèle hollandais (cf. www.kunst-cultuur.nl), par le biais de déductions de salaire.

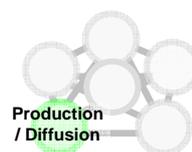
³⁵ L'étude genevoise arrive à la même conclusion. Afin que la structure puisse rester souple, les institutions existantes (RDP/NPT et la fondation pour la reconversion de la SBKV) seraient intégrées au centre de contact.

³⁶ Veuillez vous référer au catalogue des mesures (cf. note de bas de page no 31) pour la version détaillée.

subventions sur le long terme à la condition que l'entreprise propose des possibilités de préparation à la reconversion.

- Il faut améliorer la situation des revenus des danseurs et chorégraphes, de façon à ce qu'ils puissent mettre de côté l'argent nécessaire à leur reconversion et recevoir des contributions (→ 3.3 Production/Diffusion).
- Améliorer des campagnes de prévention contre les blessures et la détérioration physique. L'échauffement et la relaxation devraient faire partie intégrante du temps de travail; les compagnies indépendantes et les ensembles institutionnels devraient avoir un budget pour la prévention des accidents (p. ex. pour la physiothérapie).

3.3 Production / Diffusion



3.3.1 La thématique

La danse, sur un plan international, s'est fortement professionnalisée ces dix dernières années. Les compagnies qui diffusent bien leurs spectacles sont très rapidement confrontées aux problèmes d'une petite entreprise et doivent avoir des installations en conséquence. Elles ont besoin de leurs propres infrastructures (bureau, studio), d'une administration professionnelle et d'un management sur toute l'année. Car la fréquence des représentations d'une oeuvre ne dépend pas uniquement des qualités artistiques de celle-ci, mais aussi du travail continu et ciblé qui permet d'asseoir l'oeuvre dans le réseau national et international. Les seules contributions allouées à une création ou à une tournée ne permettent pas aux compagnies désireuses d'avoir un rayonnement supra régional ou international de survivre. Elles ont besoin d'un subventionnement continu qui leur permette de fonctionner sur toute l'année; cela passe par la mise en place d'une structure d'exploitation professionnelle et d'une planification à long terme.

Si l'encouragement avait pour seul instrument les subventions annuelles, il ne tiendrait pas compte de la diversité de la danse, qui va du ballet classique à la performance, des soli et des premières pièces brèves des débutants, aux spectacles de compagnies institutionnalisées.

Des mesures différenciées et bien harmonisées sont donc nécessaires si l'on entend tenir compte de ce foisonnement et des différentes phases d'une carrière.

L'encouragement de la diffusion, à l'intérieur des frontières comme à l'étranger, est aussi essentiel que le soutien des créations. Les seules considérations financières n'expliquent pas pourquoi il est nécessaire d'exploiter au maximum les créations au bénéfice d'un soutien: pour se développer et pour évoluer, une oeuvre a besoin d'être représentée et de se confronter avec le public (→ 3.5 Production/ Diffusion).

Les échanges internationaux ne sont pas seulement pour les compagnies indépendantes, mais également pour les compagnies institutionnelles une question de vie ou de mort. Seule une compagnie donnant régulièrement des tournées ou des représentations dans des endroits renommés pourra engager des danseuses et des danseurs de niveau international. La comparaison internationale est stimulante, le prestige gagné à l'étranger relève la notoriété d'une compagnie et lui amène un nouveau public dans son propre pays.

S'il veut mener à bien ces différentes tâches, l'Etat doit mettre en place un encouragement efficace doté d'une stratégie intégrée.

3.3.2 La situation en Suisse

Les structures fédéralistes entraînent de lourdes charges administratives

Il existe en Suisse une multitude de structures d'encouragement publiques et privées: les villes, les cantons, la Confédération ou le secteur privé, qui tous traitent les demandes selon une très grande variété de critères; les formulaires sont différents, il n'y a pas systématiquement une coordination entre les diverses échéances, que ce soient celles du dépôt des demandes ou le moment où l'on statue, et les tâches ne sont pas clairement réparties. Cela représente de lourdes charges administratives et des frais inutiles pour toutes les parties.

Il n'y a pas assez d'argent pour la création

La danse a un coût. Les pièces de danse sont en principe des nouvelles créations et leur élaboration peut durer jusqu'à six mois. La danse est en Suisse une discipline encore relativement jeune et les moyens financiers attribués pour les créations de danse ne suffisent généralement pas pour satisfaire aux exigences professionnelles des compagnies.

Un encouragement qui se limiterait à soutenir des projets contraint la scène indépendante à créer continuellement du nouveau

En Suisse, l'encouragement de la danse indépendante est d'abord un soutien apporté à des projets de création. Cette contrainte faite aux chorégraphes de produire continuellement du nouveau met en danger la qualité des œuvres et fragilise le bon développement d'une compagnie et de ses différents collaborateurs. Enfin, elle représente une menace pour les moyens d'existence des danseurs (→ 3.2 Reconversion/Formation continue).

Le potentiel de tournées des compagnies suisses n'est de loin pas épuisé, tant dans le pays...

Beaucoup d'argent est octroyé à des créations qui ne sont montrées que rarement en Suisse, si ce n'est dans la ville et le canton qui l'ont vu naître. Les programmeurs disposent de peu de marge de manœuvre pour changer les choses; ils n'ont souvent en effet ni les infrastructures pour la danse (→ 3.4 Infrastructures), ni les ressources nécessaires pour faire venir des spectacles. Les programmeurs n'ont commencé que récemment à se rencontrer régulièrement, à procéder à des échanges et à se mettre en réseau. Il n'existe pas encore de projets d'échanges communs.

... qu'à l'étranger

La danse suisse connaît une forte demande, mais son potentiel ne peut être complètement exploité, et ce pour les raisons suivantes:

- L'argent fait défaut en Suisse pour pouvoir envoyer les compagnies indépendantes et plus encore les compagnies institutionnelles en tournée. Le fait pour ces compagnies de résider dans un pays où la vie est chère les contraint à fixer les cachets à un niveau relativement haut si elles entendent couvrir leurs frais d'exploitation. Cela contribue à réduire encore davantage leurs chances dans le contexte international.
- Il y a un manque de structures professionnelles de management³⁷.
- Aussi longtemps que le soutien aux compagnies indépendantes porte avant tout sur des projets, le financement de leurs coûts d'exploitation dépend de leurs recettes de tournées. Mais les cachets sont à l'étranger trop bas.
- De nombreux organisateurs suisses n'ont pas les moyens financiers ni les infrastructures nécessaires pour prendre le rang de partenaires de coproduction dans un réseau international (→ 3.4 Infrastructures).

³⁷ Ce n'est pas simplement une question de moyens financiers mais également de-savoir-faire et de contacts. Ceux-ci doivent encore être développés dans beaucoup de lieux.

3.3.3 Ce qui a déjà été fait

De nouveaux instruments d'encouragement répondent aux besoins spécifiques des différentes phases de la carrière

La danse est une branche artistique dynamique. Il serait arbitraire et dangereux de l'enfermer dans des catégories définitives. Aussi les transitions entre les différentes phases d'une carrière s'effectuent-elles le plus souvent sans heurts. Cependant, sur la base de critères qui se veulent être les plus objectifs possibles, l'on a essayé de structurer les compagnies selon les phases de la carrière et les besoins qui leur correspondent.

Type / Catégorie	Compagnies émergentes	Compagnies à rayonnement local/régional	Compagnies à rayonnement supra-régional/international	Corps de ballets et Compagnies institutionnelles
Rayonnement	local / regional	local / regional	supra-régional/international	supra-régional/international
Activités	Première (courte) pièce/ 1-2 premiers spectacles	Dès le 2e spectacle	Créations régulières	Créations régulières
Besoins	<ul style="list-style-type: none"> Aide à la création Studio 	<ul style="list-style-type: none"> Aide à la création Aide à la diffusion Studio 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à moyen terme pour: <ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement Administration Infrastructure Création Diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à long terme pour: <ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement Administration Infrastructure permanente Création Diffusion

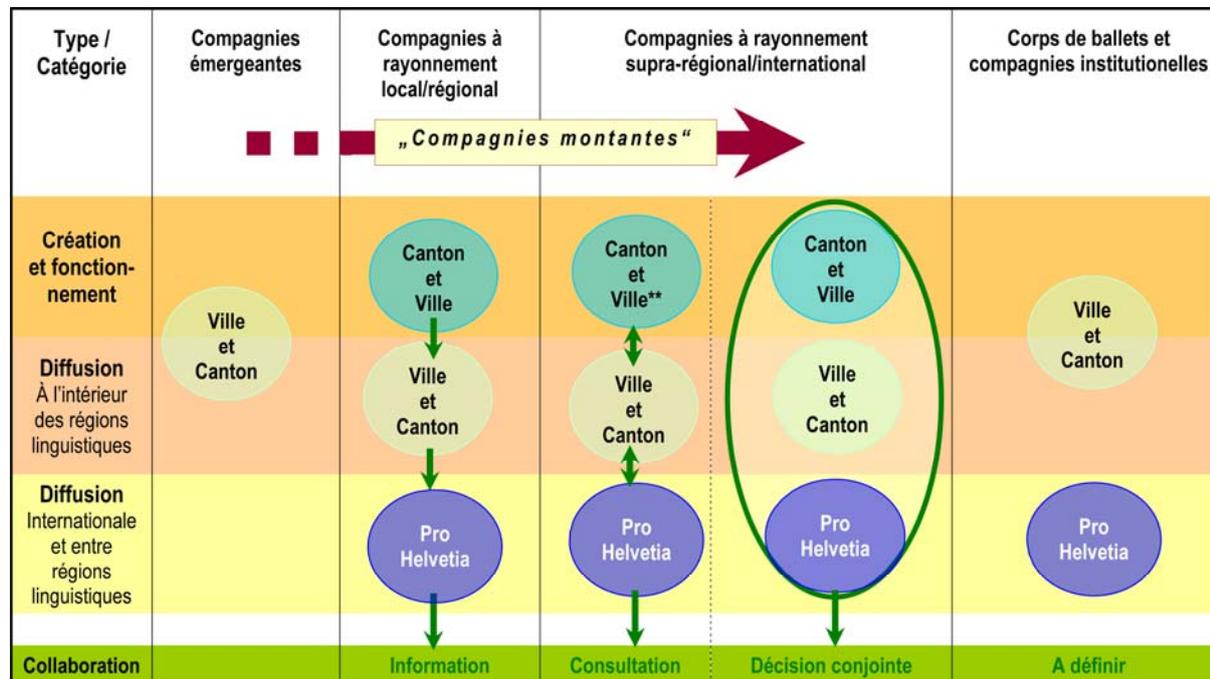
* Les «Compagnies montantes» ont une place à part dans ce tableau. Ce sont le plus souvent de jeunes troupes dotées d'un grand potentiel de développement, et qui dès leurs premières créations ont touché un large public et parfois même atteint un rayonnement international. Elles évoluent entre les catégories.

Les villes, les cantons et la Confédération ont coordonné leurs dates de décision

En raison du principe de subsidiarité, il est logique que le soutien apporté aux créations incombe d'abord aux villes et/ou aux cantons, et enfin à Pro Helvetia. Il n'en a pas toujours été ainsi: jusqu'à un passé récent, l'on voyait se produire cette situation absurde dans laquelle Pro Helvetia attribuait à un groupe sa part du soutien, sans savoir si la ville ou le canton verseraient de leur côté la part essentielle. Il y a longtemps que ce problème faisait l'objet de discussions. Grâce à la collaboration instaurée au sein du *Projet Danse*, les instances concernées ont commencé à coordonner leurs dates de décision et à s'informer réciproquement.

La collaboration entre les villes, les cantons et la Confédération a été renforcée

Nous proposons le modèle suivant de répartition différenciée des tâches:



** Pro Helvetia peut, au cas où les villes et/ou cantons ne sont pas en mesure de mettre les moyens nécessaires, soutenir la création.

La promotion de la relève est l'affaire des villes et des cantons, qui ont une meilleure vue de la situation qu'un organisme central tel que Pro Helvetia. Ceci vaut également pour les compagnies locales, même si, dans ce cas-là, Pro Helvetia peut occasionnellement soutenir des tournées hors des frontières linguistiques et à l'étranger. En ce qui concerne les compagnies de dimension supra régionale et internationale, elle peut également financer les créations dans la mesure où les crédits locaux et régionaux n'y suffisent souvent pas. Pour ce type de créations, les budgets sont tels qu'ils appellent une participation de toutes les instances d'encouragement, d'où la nécessité de consultations préalables entre celles-ci.

La «convention de soutien conjoint» constitue un nouvel instrument d'encouragement à disposition des villes, des cantons et de Pro Helvetia

La «convention de soutien conjoint», qui s'adresse aux compagnies établies et aux compagnies montantes, est assurément un acquis majeur à mettre au crédit du *Projet Danse*. Depuis 2006, huit compagnies sont au bénéfice d'une telle convention, ce qui leur permet de travailler dans la continuité, de créer des structures d'exploitation professionnelles et d'être plus présentes sur la scène internationale. Sept autres compagnies seront soutenues sur cette base dès 2007. Valables trois ans, ces conventions imposent un certain nombre d'obligations. Dans la mesure où les compagnies sont tenues de mettre sur pied deux créations seulement en l'espace de trois ans, elles sont libérées de la pression constante de produire et peuvent dès lors se concentrer sur la diffusion. Le coût administratif diminue, la planification est plus sûre, ce qui fait que les troupes peuvent davantage travailler en profondeur et réagir avec souplesse à des propositions de tournées. Trois années durant, les compagnies planifient leurs activités sous leur propre responsabilité et sont donc considérées comme des partenaires de plein droit. Il n'existe pas de droit au renouvellement d'une convention, mais celle-ci peut être renégociée et prolongée dans le temps si les conditions sont remplies (→ Annexe: Conventions de soutien conjoint).

Plusieurs instances ont augmenté leurs crédits alloués à la danse

Les conventions de soutien conjoint ont fourni des arguments afin de pouvoir augmenter les crédits pour la danse.

Les tournées en Suisse et à l'étranger seront mieux soutenues

Dans le cadre de son domaine prioritaire Danse («Point Fort»), Pro Helvetia a intensifié ses efforts pour favoriser la diffusion. Outre la création des conventions de soutien conjoint, elle a accru ses contributions en faveur des spectacles donnés à l'étranger, elle a soutenu les plates-formes de promotion pour les organisations en Suisse et à l'étranger, elle a mis en réseau des chorégraphes suisses par le biais de résidences et de co-crétions, et a enfin édité le CD-rom promotionnel Swiss Dance Selection. Les créations de danse suisses sont plus demandées en Suisse et à l'étranger.

3.3.4 Ce qui reste à faire

Poursuivre le développement de mesures d'encouragement adaptées aux différentes étapes de la carrière

Sous la direction de Pro Helvetia, il conviendra d'adapter les conventions de soutien conjoint sur la base des expériences accumulées durant les premières années et de développer d'autres mesures d'encouragement, en faveur de la relève par exemple pour les jeunes compagnies.

Intensifier la coopération entre ville, canton et Confédération

Le modèle de répartition différenciée du travail proposé au point 3.3.3 doit être soumis à l'épreuve des faits et être adapté le cas échéant. L'échange réciproque d'informations doit être intensifié. Le but visé est le suivant: le professionnel de la danse adresse un formulaire de demande à toutes les instances d'encouragement, il est en droit de savoir dans un délai de trois mois de combien d'argent il pourra disposer.

Augmentations des montants pour la création

Les conventions de soutien conjoint ont déjà apporté quelques améliorations. Cependant, les montants alloués aux créations ne suffisent généralement pas afin de pouvoir travailler professionnellement. Souvent, le salaire minimum (→ 3.2 Reconversion/Formation continue) ne peut être payé et des infrastructures professionnelles ne peuvent être mises en place.

Développement du soutien pour les tournées en Suisse

Afin d'intensifier la présence de la danse suisse, de nouvelles scènes adaptées à la danse et avec les moyens nécessaires (→ 3.4 Infrastructures), une consolidation du réseau d'organismes ainsi que des coproductions supra cantonales doivent être mis en place (→ 4 Réseau Danse Suisse). Les compagnies institutionnelles doivent elles aussi avoir accès aux échanges se déroulant à l'échelle nationale et être présentes aux importants festivals.

Comme Pro Helvetia peut seulement soutenir les tournées au-delà des frontières linguistiques, les moyens nécessaires pour favoriser les tournées régionales manquent souvent. Pour pallier ce manque, le modèle Corodis a été créé en 1993 en Suisse romande. Six cantons et treize villes alimentent un fonds qui sert à financer des tournées en Suisse romande³⁸. Ceci avec beaucoup de succès: le nombre des représentations de spectacles de compagnies suisses romandes a nettement augmenté. De plus, les petits cantons, dans lesquels il n'existe pas de grande compagnie ou qui n'ont pas les moyens d'organiser des spectacles coûteux, ont ainsi la possibilité de présenter des créations suisses de haut niveau. La danse peut ainsi élargir son audience (→ 3.5 Médiation). Des outils servant à favoriser les tournées régionales également au Tessin et en Suisse allemande sont donc de toute urgence nécessaires.

Assurer les budgets nécessaires à la promotion et au soutien aux tournées à l'étranger des compagnies indépendantes

Le succès a un prix. Plus de tournées signifie plus de frais. Afin de faire face à l'augmentation de la concurrence pour les compagnies suisses, des moyens suffisants doivent être également mis à disposition à l'avenir. Comme à la fin 2007 le domaine prioritaire Danse touchera à sa fin, Pro Helvetia demandera, lors de la prochaine période financière, de transférer dans le budget ordinaire les crédits qui étaient jusqu'ici imputables au domaine prioritaire Danse.

³⁸ Pro Helvetia a soutenu la phase de mise en place jusqu'à fin 2004.

Renforcer le soutien aux compagnies et ballets institutionnels pour les tournées à l'étranger³⁹

Les compagnies institutionnelles ont un rôle important en tant que représentants et promoteurs de la culture à l'étranger. Les frais liés à leurs tournées sont cependant très élevés, car beaucoup de personnes et de matériel technique doivent également voyager. Ce sont donc non seulement des aspects artistiques, mais aussi financiers qui motivent une invitation. Ceci a été reconnu à l'étranger: En Allemagne, le Goethe-Institut finance les frais de voyage et de transport d'une dizaine de grandes tournées internationales des principales compagnies institutionnelles. De plus, les ensembles peuvent demander un soutien financier pour des représentations ponctuelles à l'étranger.

En France, l'AFAA (Association Française d'Action Artistique) comme le Ministère de la Culture déploient des efforts très importants pour favoriser les échanges à l'échelle internationale des compagnies institutionnelles, des compagnies indépendantes et des Centres chorégraphiques⁴⁰. En Espagne, les crédits couvrant les frais pour les tournées nationales et internationales de la Compañía nacional sont compris dans leurs subventions ordinaires⁴¹. De plus, l'UE verse à tous les ensembles des pays membres d'importantes aides financières⁴².

En Suisse, non seulement il n'y a pas d'argent de l'UE mais la Confédération ne dispose pas d'un Fonds spécial. Seule Pro Helvetia peut soutenir les tournées des compagnies institutionnelles mais le budget annuel de celles-ci pour l'échange international des sept compagnies institutionnelles est infime⁴³. Ces ensembles sont considérés comme des représentants de la Suisse à l'étranger et que les cantons et les villes investissent déjà beaucoup dans les frais de création et d'exploitation, la Confédération devrait donc financer ces tournées, tout au moins pour les frais de voyage et de transport. A cette fin, un accroissement du budget fédéral est indispensable.

Des meilleures conditions de travail pour les compagnies institutionnelles

Afin que les compagnies puissent déployer leur potentiel au maximum, il est important que leurs besoins spécifiques puissent être pris en compte. En plus de suffisamment de scènes de répétitions, de moins d'engagements pour les opéras dansés (musicals), une autonomie plus accrue dans les domaines du marketing, de la communication, une voix dans le choix des dates des représentations et de la disponibilité ainsi qu'un propre manager de tournée seraient judicieux.

Intensifier le soutien aux programmeurs

Les lieux de production et de spectacles sont les indispensables courroies de transmission des créations et des diffusions d'œuvres. Les programmeurs connaissent les danseurs et chorégraphes, entretiennent des contacts avec d'autres programmeurs en Suisse et à l'étranger et peuvent ainsi faire en sorte que leurs compagnies partent en tournée. Il leur faut cependant des moyens suffisants pour pouvoir s'établir dans des réseaux nationaux et internationaux.

Cette problématique a été abordée en mai 2006 dans le cadre du festival de danse Steps 2006, à l'occasion d'un symposium sur la danse organisé par le Pour-cent culturel Migros en collaboration avec le *Projet Danse*⁴⁴. Nous recommandons de constituer un groupe de travail chargé de définir et de délimiter plus clairement les champs d'activités des programmeurs et de proposer de nouvelles voies en vue de renforcer leurs positions dans le cadre de réseaux internationaux.

Assurer et développer les prix et distinctions nationaux

Décerner des distinctions peut contribuer à rendre un domaine artistique plus accessible, plus populaire dans notre société et permettre ainsi de sensibiliser plus facilement le public (→ 3.5 Médiation).

Les prix ont un effet de publicité. Il est donc important de conserver ceux qui existent déjà, tels que le Prix de Lausanne, le Prix suisse de la danse et de la chorégraphie, l'anneau Hans-Reinhart ou le Prix de la Fondation Heinz Spoerli, et éventuellement d'en créer de nouveaux, au niveau national. Le projet LEC créerait ainsi les bases légales du soutien financier apporté par la Confédération aux prix existants ou à ceux à venir.

³⁹ Pour des plus amples informations concernant les compagnies et ballets institutionnels: www.prohelvetia.ch/danse ou www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturfoerderung.

⁴⁰ L'AFAA (nouvellement appelée CULTURESFRANCE: www.culturesfrance.org) dispose d'un budget de 1 million d'Euros, alors que les budgets du Ministère de la culture varient en fonction de critères géopolitiques et de politique culturelle.

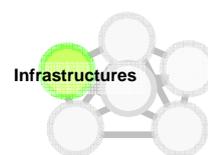
⁴¹ Une centaine de représentations dans le pays.

⁴² Les ensembles, outre une contribution à la couverture de leurs propres frais, peuvent demander une aide à la couverture des frais occasionnés par un orchestre sur place lorsqu'ils veulent se produire avec de la musique live, ce qui est très appréciable pour le public.

⁴³ Le montant varie selon le budget entre CHF 200-300'000 par année.

⁴⁴ <http://www.steps.ch/sideevents.php?displayLanguage=de&target=symposium>.

3.4 Infrastructures



3.4.1 La thématique

Une œuvre chorégraphique dépend étroitement du lieu dans lequel elle a été créée et présentée. Les locaux de répétition doivent être suffisamment spacieux; il doit être possible de faire les dernières répétitions sur la scène où le spectacle sera donné. Mais il est aussi impératif de disposer d'un plancher spécial, qui ménage les articulations et ne mette ainsi pas en danger la santé des danseurs et chorégraphes. Un lieu de production professionnel offre bien davantage que de bonnes conditions techniques: les expériences en France, en Belgique ou en Allemagne ont montré que les maisons de danse et les centres de production fondés ces dernières années ont donné une véritable impulsion à tout le secteur: elles offrent aussi une assistance technique et administrative, et parfois même dramaturgique. Ce sont d'importants partenaires de coproduction, qui invitent des artistes de l'extérieur à travailler en résidence. Les maisons de danse sont encore des lieux de rencontre où se confrontent les points de vue, elles offrent des programmes de formation continue, des entraînements techniques et des ateliers. Elles créent un climat créateur et dynamique, propice au développement de la danse. Enfin et surtout, elles sont des lieux de rencontre avec le public et l'espace public: c'est là que se font les échanges avec les écoles, les Hautes écoles spécialisées et les Universités, les archives et les médiathèques, que s'élaborent les projets de médiation et que s'organisent les répétitions publiques et le dialogue avec les spectateurs.

De telles maisons, faites pour la danse, et avec lesquelles les gens peuvent s'identifier, peuvent relever le prestige de cette forme d'expression artistique, à la manière dont le font à Zurich le Schauspielhaus pour la comédie, l'Opernhaus pour l'opéra et la Tonhalle pour la musique symphonique. En outre, grâce à leur rayonnement et à leur travail de diffusion, elles amènent à la danse un nouveau public (→ 3.5 Médiation).

3.4.2 La situation en Suisse

Il n'existe pas suffisamment de lieux de travail...

En comparaison avec certains pays voisins, il n'y a en Suisse pas assez de lieux capables d'assurer la création d'un spectacle dans des conditions professionnelles. Des espaces propres à la danse sont encore à construire. Les quelques-uns qui existent déjà sont si demandés qu'on ne peut souvent les louer qu'à la journée, voire à l'heure. Cela rend difficile le travail de répétition et grève, lorsqu'il y a une location à payer (ce qui n'est heureusement pas toujours le cas) les coûts de création (→ 3.3 Production/Diffusion).

... et pas assez de scènes appropriées pour la danse

Il n'existe pas suffisamment de scènes possédant les infrastructures nécessaires à la danse. Cela limite les possibilités de tournées (→ 3.3 Production/Diffusion). Dans les maisons institutionnelles polyvalentes, les scènes sont à la disposition de la danse dans un temps généralement limité, de sorte que des échanges avec d'autres maisons ou avec la scène indépendante sont difficilement possibles. De son côté, la scène indépendante n'a ni les moyens financiers ou structurels d'inviter de grands ensembles de ballet, de programmer régulièrement des spectacles de compagnies indépendantes ou de s'engager dans des coproductions supra cantonales⁴⁵.

En outre, les scènes ont besoin de moyens suffisants pour inviter des spectacles internationaux. Ceux-ci sont, pour le public comme pour les danseurs et chorégraphes, indispensables pour pouvoir situer, inscrire et confronter la création suisse dans le paysage global de la danse contemporaine.

⁴⁵ C'est pour résoudre ce problème qu'en Allemagne le «Tanzplan» a créé le «Nationales Performance Netz», qui prend à sa charge jusqu'à 50% des frais de production des coproductions entre les différentes «provinces» d'Allemagne; cf. www.tanzplan-deutschland.de.

Il n'y a pas de réseau institutionnalisé des programmeurs

A la différence d'autres branches artistiques, la danse professionnelle ne peut survivre par ses propres moyens au niveau local. Les créations ambitieuses dépassent les possibilités d'une ville ou d'un canton et ont besoin d'une diffusion supra régionale et internationale. Cela nécessite un réseau qui encourage la diffusion.

Les programmeurs se sont déjà associés en un réseau informel. Mais il n'existe pas encore de structure organisée, par exemple sur le modèle français de «l'Association des Centres Chorégraphiques nationaux» qui regroupe 19 centres.

Il y a peu de maisons qui se consacrent seulement à la danse et avec lesquelles un large public pourrait s'identifier

En Suisse, les spectacles de danse sont avant tout donnés dans des théâtres. Il n'existe guère d'institutions dont on peut dire qu'elles sont vouées à la danse, et dont la seule existence pourrait contribuer à la reconnaissance sociale de cet art⁴⁶. Les seules exceptions sont constituées par le théâtre Sévelin 36 à Lausanne, le Tanzhaus Wasserwerk de Zurich et l'Association pour la Danse Contemporaine (ADC) à la Salle des Eaux-Vives à Genève – cette dernière étant installée dans ses locaux de manière provisoire.

D'autres domaines artistiques sont très en avance: il existe des théâtres indépendants depuis plus de 20 ans; chaque ville moyenne de Suisse a depuis longtemps sa maison de la littérature ou sa salle d'exposition.

3.4.3 Ce qui a déjà été fait

Divers projets sont en cours...

Il existe déjà certaines initiatives pour fonder des centres de la danse ou développer des maisons déjà existantes: le Théâtre Sévelin 36 à Lausanne, récemment doté d'un studio supplémentaire, travaille à la mise en place d'une Maison de la Danse dans cette ville depuis de nombreuses années; à Fribourg, on a ouvert l'Espace Nuithonie, qui est une scène pluridisciplinaire; la Tanzhaus Wasserwerk à Zurich est en train d'être agrandie et bénéficiera d'une grande salle de création; la Dampfzentrale à Berne devrait devenir une maison de danse; l'ADC enfin, travaille depuis plusieurs années sur un projet de maison de la danse à Lancy.

... qui seront mis en réseau

Le *Projet Danse* a examiné différents modèles de maisons de danse en Europe, avec l'objectif de proposer quelque chose de comparable pour la Suisse. Mais il est apparu en cours de réflexion qu'une maison «nationale» de la danse est inadaptée dans la Suisse fédéraliste. Si l'on veut prendre davantage en compte les besoins locaux et régionaux, il est plus judicieux d'utiliser les structures existantes, de les restaurer là où cela est nécessaire ou de développer des maisons nouvelles. Elles devraient être regroupées en réseau, ce qui renforce les différents lieux et développe la danse au niveau national (→ 4 Réseau Danse Suisse).

3.4.4 Ce qui reste à faire

Création de nouveaux lieux pour la danse et amélioration ou extension des infrastructures existantes...

Il faut des scènes similaires aux standards internationaux du point de vue administratif, technique et financier, afin que la Suisse puisse être un partenaire dans le réseau international.

Dans les villes où des centres de la danse ne pourront être implantés, il faut qu'une étroite coopération s'instaure entre les lieux de travail (studios) et les lieux de représentations. Un modèle possible serait l'exemple donné par l'ADC à Genève, qui n'avait pas de scène à elle, et qui a réalisé durant quelques années sa programmation en nomade dans les salles des théâtres de la place. Dans une phase de transition, de telles associations pourraient assumer une partie des activités d'une maison de la danse décentralisée. Mais à plus long terme, elles devraient se transformer en maisons de productions fixes, disposant de leurs propres scènes et studios ou de leur propre infrastructure.

⁴⁶ Même les ensembles de ballet établis sont en général attachés à des théâtres ou des opéras.

... qui puissent disposer des moyens nécessaires pour s'engager dans des coproductions et faire venir des spectacles

Afin de renforcer le soutien aux tournées, il faut que les structures pour la danse disposent de suffisamment de fonds pour inviter des compagnies et s'engager dans des coproductions (→ 3.3 Production/Diffusion). Des coproductions internationales assurent la présence de la danse suisse dans les réseaux internationaux et attirent l'attention internationale sur la danse du pays.

Mieux se connecter

Un réseau national encouragerait les échanges entre les différentes infrastructures et pourrait impulser des coproductions supra cantonales. Ce réseau soutiendrait également en mettant à disposition ses ressources et son savoir faire la constitution et le développement d'infrastructures à la fois efficaces et légères d'un point de vue administratif (→ 4 Réseau Danse Suisse).

3.5 Médiation



3.5.1 La thématique

Même l'encouragement de la culture le plus performant n'a que peu d'effet si personne n'a l'occasion de voir les œuvres ou de les comprendre. Un encouragement de la culture moderne doit par conséquent aussi comporter des mesures qui facilitent l'accès à la culture, transmettent les œuvres et s'ouvrent à un nouveau public. Ceci concerne toutes les classes d'âges: les enfants et les jeunes, qui sont le public du futur, et les adultes, qui sont le public d'aujourd'hui et de demain.

Comment les enfants pourraient-ils s'enthousiasmer pour une forme d'art dont ils ne soupçonnent même pas l'existence? Comment les adultes peuvent-ils comprendre un langage qu'ils ne connaissent pas? Le travail médiatique doit toucher tous les âges et englober tous les partenaires. Des exemples de succès en Grande-Bretagne ou les Pays-Bas montrent qu'il faut commencer tôt à s'intéresser à la danse: La danse doit être comme la musique ou le dessin, partie intégrante de la scolarité obligatoire (→ 3.1 Formation). Au-delà, il faut des projets hors scolarité qui permettent de faire une expérience culturelle. Ceux-ci seront exercés par des médiateurs professionnels, travaillant très étroitement avec les écoles, les organisateurs et les danseurs et chorégraphes.

Le travail de médiation doit être fait là où la danse a lieu: sur la scène. Les organisateurs et les compagnies ont la possibilité de faire connaître au public la compréhension pour cette forme d'art qu'est la danse. Dans le travail de médiation sont également impliquées les instances de soutien, les associations, archives, écoles et universités. Toutes aident, grâce à leur travail quotidien, à valoriser l'image de la danse et peuvent avec des projets et des manifestations spéciales participer activement à la médiation.

3.5.2 La situation en Suisse

Il existe bien des initiatives isolées mais globalement, la médiation souffre du manque de connaissances nécessaires et de l'absence de projet global

Même s'il s'agit incontestablement d'une problématique actuelle, la médiation n'est pas une priorité pour les programmeurs, les créateurs et les organismes d'encouragement. Au cours des dernières années, des initiatives de médiation liées à des institutions fixes, ou à des offres de *community*

*dance*⁴⁷, ont fait ça et là leur apparition, en collaboration avec les écoles. Une offre complète fait cependant toujours défaut. Et le domaine de la danse, à la différence du théâtre, ne dispose pas de l'expérience suffisante pour assurer une médiation adéquate et professionnelle. Depuis 2004, il est possible de suivre un enseignement postgrade en pédagogie de la danse (→ 3.1 Formation).

3.5.3 Ce qui a déjà été fait

La Confédération a reconnu l'importance de faciliter l'accès à la culture, et veut y apporter son soutien

Le projet de la LEC fournit les bases légales du soutien par la Confédération des mesures destinées à faciliter l'accès à la culture, peu importe qu'elles émanent des compagnies, des lieux de production, des programmeurs ou d'autres structures.

Actuellement, il y a un intérêt pour le développement de projets de danse avec les enfants et les jeunes

Plusieurs projets de médiation ont été initiés de façon locale, soit par des structures, soit par des compagnies ou des chorégraphes. Du suivi des étapes de création à l'intervention en milieu scolaire de chorégraphes; de la conception et l'élaboration de spectacles avec des jeunes à la mise en place de conférences, discussions ou rencontres avant ou après un spectacle, les pratiques de médiation sont diverses et infinies, très difficiles à recenser⁴⁸. Le film «Rhythm is it!»⁴⁹, par exemple, a fasciné beaucoup de pédagogues, politiciens, représentants de l'économie et de la culture, artistes, parents et a initié des projets similaires⁵⁰.

3.5.4 Ce qui reste à faire

Les programmeurs et les compagnies devraient étendre leur offre à la médiation

Les programmeurs et les compagnies devraient s'impliquer toujours davantage dans la médiation, ce qui devrait être inclus dans le contrat de prestation et inscrit au budget. Ils pourraient entre autres:

- proposer des présentations de spectacles en direction de publics spécifiques ou ciblé
- convier le public à des répétitions et à des entretiens avec des artistes
- organiser des ateliers de danse, des workshops, conférences, discussions, des *community dance* ouverts aux néophytes
- concevoir des créations avec et pour les jeunes
- offrir des représentations extraordinaires pour les écoles et proposer des visites de classes
- engager des médiateurs culturels qui lancent des projets à moyen terme et entretiennent le contact avec le public
- organiser des représentations dans des lieux publics ou dans d'autres endroits ne programmant pas de la danse (p. ex. musées) afin de trouver un nouveau public

⁴⁷ La *Community Dance* est un mouvement créé en Grande-Bretagne dans les années 70. L'objectif de cette approche est de donner l'opportunité à chacun de danser, quels que soient son âge, sa culture, son expérience, sa religion, son sexe et ses capacités physiques ou matérielles (cf. www.communitydance.org.uk).

⁴⁸ Entre-autres: à Lausanne en 2004, *étrange(r)*, une manifestation «Community Dance» (www.theatresevelin36.ch), *Entrechats et loups* 2003/2004 au Grand Théâtre de Genève (www.reseo.org/downloads/newsletter), les *activités culturelles* de l'Université de Genève (www.unige.ch/acultu), les Ateliers pour enfants de 8 à 12 ans au Théâtre Galpon à Genève (www.galpon.ch), les workshops et «Community Festivals» organisés régulièrement depuis 1997 par *BewegGrund* à Berne (www.beweggrund.org) ou encore l'édition 2005 d'*éviDanse* (www.evidanse.ch). Des exemples peuvent être trouvés dans le rapport sur www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturfoerderung ou www.prohelvetia.ch/danse.

⁴⁹ *Rhythm is it!*, Allemagne, 2004, 100 min., sortie le 14 septembre 2005. Simon Rattle et Royston Maldoom ont obtenu le Prix Schiller 2005 pour leur projet d'intégration sociale via la danse.

⁵⁰ Par exemple à la fin de 2005, le projet éducatif «Bildung braucht Bewegung» a été lancé par l'Association suisse d'éducation physique à l'école (sous le patronat de la Conférence des directeurs de l'éducation des cantons de BS, BL, SO, AG avec un contrat de prestation de la Confédération) et ayant pour mission de mettre en place un catalogue de mesures pour les prochaines quatre années (conseils, workshops, lectures, transfert de know-how par le Web, documents d'enseignement, festivals, etc.).

- inciter le public à assister plus souvent aux spectacles, et les fidéliser à un lieu par l'introduction d'abonnements particuliers («demi-tarifs», «découvertes», etc.)⁵¹.

L'accès précoce à la danse doit être encouragé

- La danse devrait, comme la musique, être une branche d'enseignement à l'école primaire. Ce travail doit être repris à moyen terme par des professeurs de danse spécifiquement formés (→ 3.1 Formation)⁵².
- Des offres extrascolaires menées par des professionnels doivent permettre de vivre des expériences culturelles particulières tels que camps d'été, visite et participation à des répétitions et des représentations ou élaboration de pièces par des enfants et des jeunes pouvant être jouées dans différents endroits. Des pièces pour enfants et jeunes permettant de pouvoir s'identifier sont également très demandées (analogue aux théâtres pour enfants).

Créer des structures de médiation...

Afin de pouvoir assurer la continuité des projets en cours et de diminuer le travail administratif et organisationnel de ces projets de médiation, de nouvelles structures de médiation doivent être mises sur pied, à l'exemple de «Schule&Kultur»⁵³ à Zurich ou «kis.bl»⁵⁴ à Bâle-Campagne. Si l'on entend assurer la qualité de l'offre, continuer à diffuser des idées novatrices et créer des synergies financières, il faudrait que les structures de médiation travaillent en étroite collaboration avec les départements de l'instruction et de la culture, les écoles, les organisateurs et les professionnels de la danse. En outre, les programmes de médiation doivent s'étendre aux régions de campagne rurale ou décentralisées ou non urbaines, afin d'aplanir les différences régionales, de diversifier l'offre et de développer la perception de la danse hors des centres urbains.

... et échanger le savoir

Le savoir en matière de médiation et les expériences acquises doivent être rassemblés, évalués et diffusés. La constitution d'un réseau amenant les différentes institutions à échanger, mais aussi à lancer et coordonner des actions d'intérêt national est nécessaire. Il faut imaginer des projets qui prendraient place dans l'espace public, des cours en libre accès ou des journées portes ouvertes dans les écoles de danse, les studios de danse et les salles de spectacles (→ 4 Réseau Danse Suisse).

3.6 Conservation / Information



3.6.1 La thématique

La danse est un art de l'instant - d'où l'importance des notes et des documents qui consignent pour la postérité les œuvres chorégraphiques. Ils doivent être conservés dans des archives ou des collections ouvertes au public. Les documents historiques et les supports audiovisuels sont des sources importantes pour les danseurs et chorégraphes dans le processus de création de nouvelles pièces (→ 3.3 Production/Diffusion) ou pour leur permettre de revisiter ou remonter des pièces déjà existantes, et sont indispensables à la formation et à la recherche (→ 3.1 Formation). Pour un art de la scène tel

⁵¹ Par exemple, le modèle du «passedanse» qui rassemble différentes structures et offre des réductions jusqu'à 50% pour des spectacles de danse présentés à Genève et en France voisine (www.adc.geneve.ch).

⁵² Dans la région de Nordrhein-Westfalen le projet «Tanz in Schulen» existe depuis 2003 et offre à 52 écoles élémentaires des cours de danse l'après-midi. A Berlin, 50 écoles ont intégré la danse contemporaine dans leurs cours matinaux. Dans le cadre du Tanzplan, Düsseldorf a lancé un projet, visant à rendre la danse plus accessible aux enfants et jeunes grâce à la participation et à l'enseignement actif dans des écoles et des centres sociaux.

⁵³ <http://www.schuleundkultur.ch>.

⁵⁴ <http://www.kulturelles.bl.ch>.

que la danse, la conservation de l'héritage culturel dépasse le simple fait de rassembler des documents: pour valoriser le répertoire actuel et historique, il est fondamental que des œuvres majeures soient de temps à autres présentées sur scène. Cela contribuera grandement à sensibiliser et à former le public (→ 3.5 Médiation).

La présence de la danse dans les médias et dans les revues spécialisées est indispensable à sa visibilité et à sa diffusion, et à la transmission d'un savoir. Articles et comptes-rendus informent les danseurs et chorégraphes et le grand public (→ 3.5 Médiation), et sont les matériaux qui alimentent la recherche (→ 3.1 Formation).

3.6.2 La situation en Suisse

Une Médiathèque suisse de la danse/Archives suisses de la danse existe à Lausanne, mais il n'y a pas de musée, d'archives ou de collections financés au niveau fédéral

Contrairement à d'autres domaines, il n'existe pas pour la danse de musées, d'archives ou de collections qui soient financés au niveau fédéral. La Médiathèque suisse de la danse/Archives suisses de la danse à Lausanne (depuis 1993) et en partie aussi la Collection suisse du théâtre à Berne, réunissent le matériel d'archives relatif à la danse suisse. Cependant, même la première de ces institutions, en dépit de son rayonnement national, n'est financée qu'à l'échelon cantonal, communal et privé. Les enregistrements audiovisuels des chorégraphies ne font pas encore l'objet d'une saisie systématique et ne sont pas mis à disposition du public.

Le répertoire de la danse, tant actuel qu'historique, n'est pas suffisamment entretenu

En Suisse, il manque un encouragement du répertoire de la danse, tant actuel qu'historique. Les reprises ne reçoivent pas de soutien, ce qui fait que la plupart des compagnies ne peuvent se permettre d'entretenir leur propre répertoire. Elles doivent souvent décliner des invitations à interpréter des pièces anciennes, et avec le temps, ces œuvres sont oubliées. La plupart des compagnies ne disposent pas des fonds nécessaires pour remonter ou revisiter des œuvres historiques.

Seuls les ensembles institutionnels peuvent entretenir leur propre répertoire et travaillent constamment à de nouvelles œuvres de chorégraphes invités, souvent étrangers. Cela ne suffit cependant pas à préserver la diversité du patrimoine de la danse suisse.

La danse est de moins en moins présente dans les médias suisses

Les vagues successives de mesures économiques qui ont touché les journaux ces dernières années ont eu pour conséquence de raréfier les critiques et les textes traitant de la danse. Dès lors, ce domaine culturel tend à se réduire au sein des médias.

Il n'existe pas de revue spécialisée indépendante qui traite de la danse sur un plan national en Suisse, seuls des journaux d'associations sont publiés, comme les très différents «Journal de l'ADC» et «Tanz&Gymnastik»⁵⁵. L'association faïtière DanseSuisse présente sur son site www.dansesuisse.ch d'importantes informations concernant la danse: outre un calendrier des manifestations, des avant-premières, différents liens, des rapports sur les activités de l'association, des informations concernant les carrières dans la danse, elle publie également des critiques de spectacles. Les moyens financiers sont cependant trop limités pour permettre de couvrir toutes les informations relatives à la danse au niveau national.

3.6.3 Ce qui a déjà été fait

A Zurich, la médiathèque tanz.ch a été fondée

La médiathèque tanz.ch a été fondée en 2005 et collectionne des enregistrements d'artistes suisses consacrés à la danse; elle archive les collections existantes et acquiert des œuvres de renommée internationale. Le catalogue est relié aux bibliothèques des universités de Zurich, Berne et Bâle, et est donc intégré au réseau des bibliothèques de Suisse (IDS/NEBIS). L'inauguration de la «Präsenzmediathek» est prévue pour la fin 2006. Afin d'éviter des chevauchements, une stricte

⁵⁵ Après 79 numéros, l'édition de la revue spécialisée «Tanz der Dinge» a dû être suspendue début 2006 par manque de moyens financiers.

démarcation au niveau des contenus entre médias imprimés à Lausanne et médias audiovisuels à Zurich est nécessaire; une étroite collaboration est prévue entre les deux institutions.

3.6.4 Ce qui reste à faire

L'existence de la Médiathèque suisse de la danse/Archives suisses de la danse et de la médiathèque tanz.ch doit être garantie à long terme

La Médiathèque suisse de la danse/Archives suisses de la danse à Lausanne rentre difficilement dans leurs frais avec la seule aide financière du Canton de Vaud, de la Ville de Lausanne et du fonds de la loterie, et la survie de la médiathèque tanz.ch n'est pas assurée. Pour les deux institutions, il s'agit de trouver une source de financement à long terme si elles entendent continuer à mener leur précieux travail. Le rayonnement national légitimerait le financement par la Confédération. Le projet de la LEC prévoit de créer une base juridique au financement de ces institutions.

La Médiathèque suisse de la danse/Archives suisses de la danse et la médiathèque tanz.ch doivent être incluses dans un réseau d'institutions propres à la danse

Afin de garantir la collaboration de la Médiathèque suisse de la danse/Archives suisses de la danse et de la médiathèque tanz.ch entre elles, mais aussi avec les écoles, les universités, les maisons de danse, les projets de médiations, ces deux institutions doivent faire partie du réseau des institutions du domaine de la danse (→ 4 Réseau Danse Suisse).

Elaboration des principes de l'encouragement à l'entretien du répertoire actuel et historique, et de sa documentation/consignation

Amélioration de l'information sur la danse

L'accès à l'information sur la danse doit être garanti et doit aussi être encouragé au-delà des frontières linguistiques. La solution la plus efficace consisterait à élargir l'offre de la plate-forme Internet déjà existante www.dansesuisse.ch, par exemple avec une revue de presse nationale consacrée à la danse. En outre, une revue de danse de grande qualité et couvrant toute la Suisse serait nécessaire. Elle encouragerait la reconnaissance de la danse, assurerait un précieux travail de médiation auprès du public, transgresserait les frontières linguistiques et fonctionnerait, à travers ses critiques, comme une sorte de label de qualité, ce qui aurait un fort impact au niveau des relations publiques, aussi bien auprès du public indigène qu'auprès des organisateurs étrangers (→ 3.3 Production/Diffusion).

4 Réseau Danse Suisse



4.1 La thématique

Le concept de réseau est en vogue. Les réseaux créent des synergies, permettent d'optimiser les dépenses et rendent plus fort chacun de leurs adhérents. Dans les périodes de restriction des ressources financières, un regroupement des forces est indispensable si l'on veut affronter la concurrence internationale à armes égales.

Une multitude de réseaux informels et institutionnalisés ont vu le jour dernièrement dans l'UE et dans les pays avoisinants. La fondation en mars 2006 du réseau de lobbying «*Ständige Konferenz Tanz*» en Allemagne en est le dernier exemple: il s'agit d'une plate-forme de travail et d'action, composée des associations et des institutions marquantes de la scène allemande professionnelle⁵⁶. En 2005,

⁵⁶ www.sk-tanz.de.

sept maisons de danse européennes se sont regroupées dans le réseau IDEE (Initiatives in Dance through European Exchange), avec pour ambition de diffuser plus facilement les projets de danse contemporaine par-delà les frontières⁵⁷.

Le fait d'être chapeauté dans un réseau permet à la danse de renforcer sa position auprès du public et des milieux politiques, grâce à la collaboration étroite entre les adhérents, aux initiatives et aux campagnes de promotion menées en commun. De même, les structures professionnelles établies de la danse, comme les associations, les archives, les écoles, les universités ou les lieux de production et de représentation n'exploiteront leur potentiel que grâce à une étroite collaboration. Dans un pays aux structures fédéralistes, tel que la Suisse, où beaucoup d'institutions ne sont pas admises à collaborer au sein de nombreux réseaux européens, il est nécessaire que la danse soit chapeauté par un réseau national.

4.2 La situation en Suisse

Beaucoup de ce qui se fait ici en Suisse repose encore sur des initiatives particulières, individuelles et locales. Tant qu'un réseau ne se met pas en place, elles dépendront des quelques personnalités qui les font exister. Mais c'est seulement si ces initiatives sont comprises comme une partie indispensable d'un tout qu'elles pourront s'inscrire durablement dans le temps et contribuer à promouvoir la danse sur le long terme.

Il existe depuis 2004 un réseau informel regroupant des programmeurs suisses; de même, diverses associations se sont regroupées dans DanseSuisse, mais il n'y a pour l'heure pas de réseau qui coordonne les initiatives des différentes institutions, qui assure l'échange d'informations au niveau suisse et qui lance des projets d'intérêt national. Les travaux autour du *Projet Danse* ont suffisamment montré l'importance d'un tel réseau pour le développement de la danse. La collaboration commune n'a pas seulement amené de précieux enseignements, elle a aussi contribué à donner une voix à la danse.

4.3 Ce qui a déjà été fait

Mise au point du concept de réseau national...

Le *Projet Danse* a permis de faire les premiers pas importants en direction d'un encouragement global et coordonné. Mais pour en garantir l'efficacité à long terme, une structure est nécessaire, qui poursuivra les travaux déjà entrepris et qui ne peuvent être effectués par les organismes existants. Sinon, une bonne partie du travail aura été effectuée en vain.

Un concept de réseau, le «Réseau Danse Suisse», a été élaboré. Il chapeaute et rassemble au niveau national les différentes institutions locales et régionales actives dans les domaines de la production/diffusion, des infrastructures, des lieux de formation, de la documentation, de la médiation, de la conservation et de l'information. Le regroupement de ces différents domaines donnera naissance à un «Centre de compétence décentralisé», qui assumera des tâches d'intérêt national, mais en partant du niveau local et venant en complément à celui-ci (→ 2.3 Vision).

Le réseau complète les activités de DanseSuisse: celle-ci, en sa qualité d'association professionnelle représente et conseille les danseurs et chorégraphes en ce qui concerne leurs intérêts professionnels. Mais c'est le réseau qui encourage les échanges et la collaboration entre les institutions qui s'engagent en faveur du développement et de la promotion de la danse. Ses adhérents ne sont pas des personnes physiques, mais des lieux (structures, organisations ou encore associations) qui mettent leurs infrastructures à la disposition des danseurs et chorégraphes et du public. Un tel réseau se charge de tâches très différentes et a donc besoin d'autres compétences⁵⁸. Il est donc important que les deux associations collaborent étroitement et se renforcent mutuellement.

... fondation du Réseau Danse Suisse

Le 21 mars 2006, le groupe de travail «Infrastructures» a voté à l'unanimité la fondation du «Réseau

⁵⁷ <http://www.idee-eu.com>.

⁵⁸ Il y a longtemps qu'un tel partage des compétences a fait ses preuves au théâtre. Il existe une union des théâtres, diverses associations professionnelles, un réseau des écoles de théâtre, etc.

Danse Suisse». Celle-ci englobe les organisations professionnelles de la danse indépendante et institutionnelle du pays et crée des synergies en coordonnant les activités soutenues par les villes, les cantons, la Confédération et le secteur privé. Le réseau rassemble les initiatives des différents partenaires et s'assure que les montants attribués à la promotion de la danse en Suisse soient utilisés de manière efficace.

L'association «Réseau Danse Suisse», fondée en juin 2006, gère grâce à son bureau un centre de compétences national pour la danse. Sa particularité réside dans sa structure en réseau, dont les activités sont organisées de manière décentralisée. Le bureau est la force agissante, le «moteur» qui impulse et coordonne les différentes activités. Ce bureau est une structure légère qui emploierait deux à trois personnes.

Les tâches principales de l'association sont les suivantes:

- développement et entretien du réseau
- lancement et coordination de projets de sensibilisation et d'échanges au niveau national
- encouragement à l'échange et à la collaboration entre les membres
- collaboration à des projets culturels d'importance nationale
- conseils aux membres et représentation de leurs intérêts au niveau national
- observation et analyse des pratiques et des usages.

... et le financement assuré de la phase de démarrage

Les villes, les cantons, l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia soutiennent ensemble l'exploitation du Réseau Danse Suisse dans sa phase de développement jusqu'à fin 2008 par une contribution globale de CHF 520'000.

4.4 Ce qui reste à faire

Le Réseau Danse Suisse doit se mettre au travail et assurer son financement à long terme

Le projet de LEC créerait les bases légales du financement par la Confédération des domaines suivants: les institutions et réseaux culturels, la formation de base et la formation continue, la documentation, la médiation, les échanges ainsi que les projets et les manifestations culturelles. En outre, le projet actuel prévoit des programmes prioritaires de quatre ans.

5 Bilan

La danse made in Switzerland jouit d'un grand prestige international. Cependant, les structures de la danse reposent encore sur des bases fragiles. Rien n'a été fait en Suisse, au contraire de l'étranger, où des structures adéquates ont été mises en place ces dernières années. Afin de rester concurrentielle au plan international, la danse en Suisse a besoin d'un encouragement coordonné au niveau national.

Il règne dans la danse suisse un climat d'optimisme: le *Projet Danse* a réuni pour la première fois les protagonistes autour d'une table et a fait de la danse un sujet de politique culturelle. Un grand travail de sensibilisation et de lobbying a été réalisé. Les mesures proposées visent le long terme et vont définir les conditions qui régiront la danse pendant la prochaine décennie. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre, d'autres sont en cours d'élaboration.

Le réseau Danse Suisse représente la suite logique du *Projet Danse*: Il crée la plate-forme commune de travail, de réflexions et d'actions nécessaires à la mise en œuvre de bon nombre de mesures proposées. De l'implantation de ce réseau au niveau national dépend l'établissement de la danse au rang de branche artistique indépendante.

Nous sommes sur la bonne route. Preuve en est l'exemple de l'Allemagne, où l'on a lancé en 2005, avec le Tanzplan, une initiative semblable à la nôtre. La *Bundeskulturstiftung* a alloué une contribution spéciale et unique de 12.5 millions d'Euros. Pour soutenir la comparaison, la Suisse aura besoin de la nouvelle LEC, qui crée les conditions d'un soutien amélioré à la danse, et qui, dans l'idéal, peut faire de la danse, comme en Allemagne, une priorité pendant la première période de quatre ans. Cela permettrait de combler enfin le retard pris sur l'étranger et assurerait à long terme la qualité de la danse en Suisse.

Le projet a rappelé la danse aux pouvoirs publics, créé des instruments et fait démarrer un processus. Certaines des mesures élaborées sont du jamais vu pour la Suisse et pourraient servir de modèles à d'autres domaines artistiques (p. ex. les contrats de soutien conjoint, le Réseau Danse Suisse). Grâce à l'ouverture et à l'engagement de toutes les personnes concernées, des solutions plausibles et réalistes, qui pourront être encore développées durant la phase de mise en œuvre, ont pu être trouvées.

Le *Projet Danse* a été initié par les pouvoirs publics et élaboré en collaboration avec les milieux de la danse. Il doit maintenant être mis en œuvre par les milieux de la danse et les instances publiques ou privées responsables.

6 Aperçu des mesures proposées

Les mesures qui suivent sont uniquement celles dont la réalisation dans le cadre du *Projet Danse* n'a pas encore été entreprise ou n'est pas encore achevée.

6.1 Formation

- Rédaction de l'ordonnance sur la formation pour la formation professionnelle de base sous l'égide d'une commission, dans laquelle siègeront, outre les instances publiques, les associations, des employeurs des différentes parties du pays et représentatifs de divers styles et courants de la danse (> OFFT)⁵⁹.
- Constitution d'un groupe de réflexion doté de compétences de recommandation et de proposition pour accompagner le projet de formation (> commission).
- Développement des possibilités de formation pour une maturité gymnasiale en danse (K+S II) ainsi que pour une promotion des jeunes talents au niveau K+S I (> DanseSuisse, cantons).
- Développement de filières bachelor en danse contemporaine, chorégraphie et pédagogie en collaboration avec des représentants d'associations, des employeurs, des danseurs de renommée mondiale et d'experts (> Hautes écoles).
- Création d'une filière master en Performing Arts (> Hautes écoles).
- Reconnaissance des danseurs, des pédagogues et chorégraphes exerçant leur métier, ainsi que des diplômés étrangers (> OFFT, DanseSuisse).
- Contrôle de qualité et financement assuré d'écoles A+S de niveau I et II (> DanseSuisse, cantons).
- Création de possibilités facilitant l'insertion professionnelle (> écoles, lieux de production, projets privés).
- Développement de possibilités de formation continue quotidienne (entraînement de niveau professionnel et ateliers) et de possibilités de financement (> lieux de production, instances d'encouragement).

6.2 Reconversion / Formation continue

- Création et financement d'un service permanent de contact et de conseil et d'un fonds de financement de mesures de reconversion et de formation continue (> OFC, le milieu de la danse).
- Meilleure utilisation des possibilités offertes dans le cadre des assurances sociales: informations des professionnels de la danse et des assurances sociales par des aide-mémoire, manuels, soirées d'information, campagnes de sensibilisation (> DanseSuisse en collaboration avec le service permanent de contact et de conseil).
- Sensibilisation et informations aux danseurs, chorégraphes, écoles de danses, employeurs, parents concernant le thème de la reconversion (> DanseSuisse en collaboration avec le service permanent de contact et de conseil).
- Mise en œuvre des mesures d'accompagnement telles que la mise en place de possibilité de stages et/ou de congés sabbatiques, l'amélioration de la prévention de blessures et d'accidents, etc. (> DanseSuisse en collaboration avec le service permanent de contact et de conseil).

⁵⁹ Les instances, institutions et groupes qui accompagnent la mise en place des mesures proposées sont définis par ce symbole (> ...). Pour des raisons de lisibilité, seuls les principaux responsables sont mentionnés. Il s'agit d'une recommandation destinée à donner une impulsion pour la suite du travail.

6.3 Production / Diffusion

- Développement et renforcement de mesures d'encouragement différenciées (> Pro Helvetia en collaboration avec des cantons et des villes).
- Intensification de la coopération entre villes, cantons et Confédération (> CDAC, CVSC, PH).
- Création et développement à l'échelon régional de modèles destinés à favoriser les tournées en Suisse des compagnies indépendantes et institutionnelles (> cantons, villes, PH).
- Création d'un groupe de travail ayant pour but de développer des modèles visant à renforcer la position des organisateurs dans le réseau national et international (> RDS en collaboration avec les villes, cantons, PH et les programmeurs).
- Assise budgétaire à la promotion et au soutien aux tournées à l'étranger de compagnies indépendantes (> PH).
- Augmentation des budgets au niveau fédéral destinés à promouvoir les tournées à l'étranger des compagnies institutionnelles et des corps de ballet (> OFC, PH).
- Augmentation des budgets de création afin de pouvoir garantir les salaires minimaux aux compagnies indépendantes et de leur permettre de travailler dans des conditions professionnelles (management, technique) (> instances d'encouragement).
- Amélioration des conditions de travail pour les compagnies institutionnelles (> instances d'encouragement).
- Création et développement de prix et distinctions reconnus au niveau fédéral (> OFC).

6.4 Infrastructures

- Création de scènes et de lieux de production professionnels et développement des infrastructures existantes (> villes et cantons, conseils du RDS, possibilité de financement supplémentaire par l'OFC).
- Accroissement des crédits d'exploitation pour les tournées de spectacles à l'échelle nationale et internationale ainsi que pour les coproductions internationales (> instances d'encouragement, RDS).
- Meilleure mise en réseau des scènes et des lieux de production actuels (> RDS).

6.5 Médiation

- Développement du travail de médiation effectué par les organisateurs et les compagnies (> organisateurs, compagnies, instances d'encouragement privées et publiques).
- Intégration de la danse comme branche d'enseignement au niveau primaire (> DanseSuisse, cantons).
- Extension de l'offre de manifestations extrascolaires, animées par des professionnels, destinées à élargir l'accès aux expériences culturelles (> villes, cantons, Confédération, organisateurs locaux, coordination et conseils au niveau national par le RDS).
- Création et développement d'autres structures de médiation qui collaborent avec les écoles, les organisateurs et les professionnels de la danse (> cantons).
- Intensification de la coopération et du transfert de connaissances entre toutes les institutions actives dans le domaine de la médiation (> RDS).

6.6 Conservation / Information

- Garantie de l'existence de la Médiathèque suisse de la danse/Archives suisses de la danse et de la médiathèque tanz.ch (> OFC).

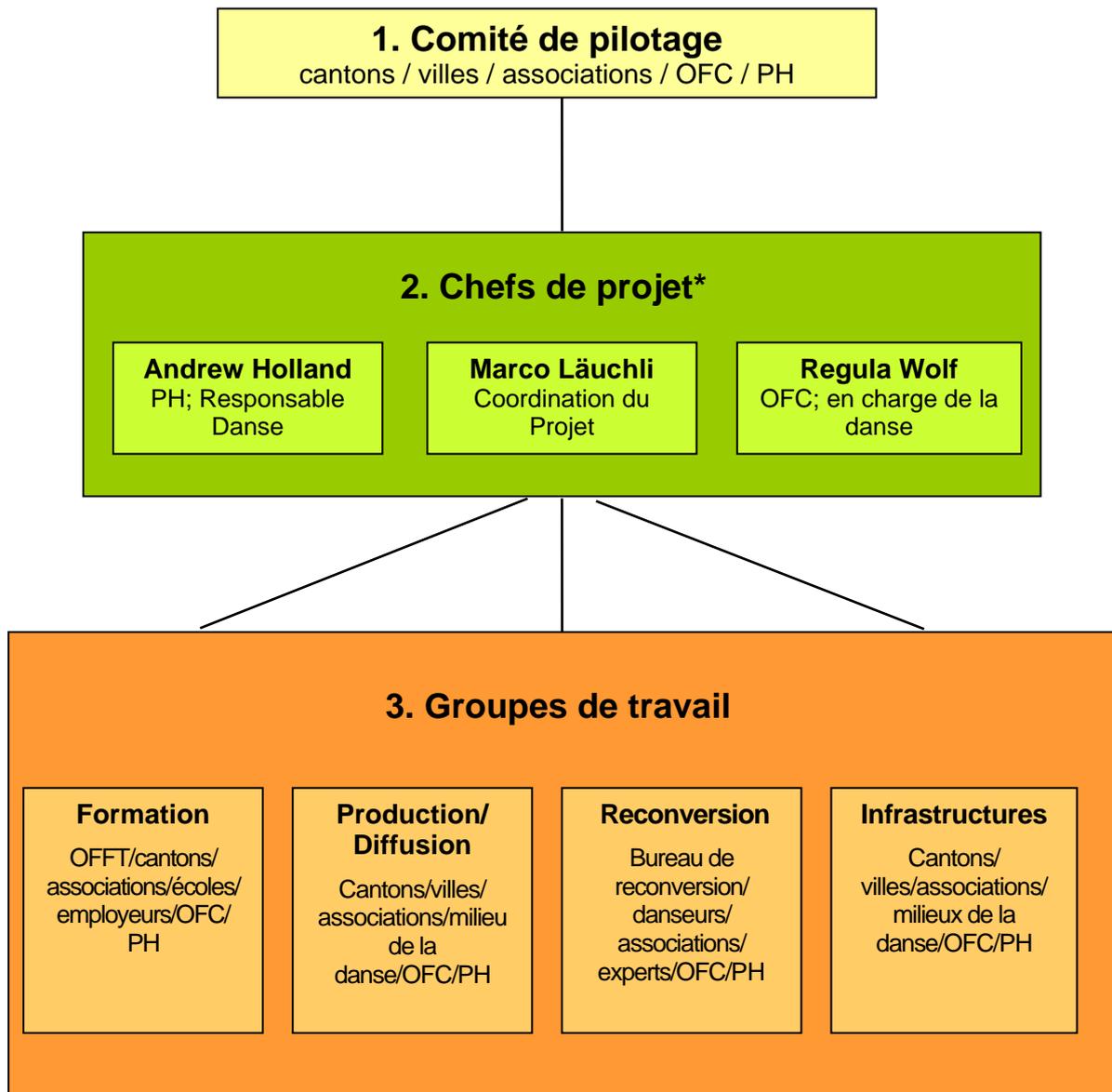
- Développement et mise en réseau de la Médiathèque suisse de la danse/Archives suisses de la danse et de la médiathèque tanz.ch entre elles et avec les lieux de formation et les universités (> RDS).
- Création des bases permettant de favoriser la sauvegarde du répertoire contemporain et historique et de sa documentation/notation (> OFC, PH).
- Amélioration de l'information sur la danse (compléter la plate-forme Internet www.dansesuisse.ch par une revue de presse nationale, création d'un journal suisse consacré à la danse) (> DanseSuisse, OFC).

6.7 Réseau Danse Suisse

- Mise en place d'un secrétariat (> RDS).
- Mise en place et maintien du réseau avec les maisons de danse les plus importantes, les structures de programmation, archives et centres de documentation, lieux de formation, projets de sensibilisation et autres structures analogues (> RDS).
- Garantir l'exécution de différentes tâches: L'encouragement à l'échange régulier, le transfert de savoir et la collaboration entre les membres, conseils et soutien professionnel aux structures membres, représentation des intérêts des membres auprès des instances politiques décisionnelles au niveau national, initiation et coordination de projets d'échanges et de sensibilisation au niveau national, observation et analyse des pratiques actuelles, collaboration à des projets politiques culturels d'importance nationale qui concernent la danse (> RDS).
- Mise en place et garantie d'une assise financière à long terme (> OFC).

7. Annexes

7.1 Organigramme et groupes de travail



* Jusqu'en janvier 2005, Murielle Perritaz en tant que représentante de PH était parmi les membres des chefs de projet, puis elle a laissé sa place à Andrew Holland, qui était quant à lui, jusqu'en février 2005 détaché par l'OFC en tant que membre des chefs de projet.

1. Membre du groupe de pilotage:

Jean-Pierre Ballenegger (GE), Oliver Dähler (DanseSuisse), Eszter Gyarmathy (Bienne), Jean-Frédéric Jauslin (OFC, dès avril 2005), Pius Knüsel (PH), Michael Köchlin (BS), David Streiff (OFC, jusqu'à mars 2005), Brigitte Waridel (VD).

3.1 Membres du groupe de travail Formation:

Il n'a pas été fondé de groupe de travail proprement dit; le travail s'est fait avec ce qui existait déjà. Sa composition répond à une exigence légale et prévoit qu'outre les associations, des représentants des employeurs y soient associés.

Le groupe de travail Formation est sous la direction de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Ursula Akmann (HMT Zurich), Amanda Bennett (Ballett Basel), Stephane Cancelli (HETSR), Oliver Dähler (DanseSuisse), Patrice Delay (Ballet Junior Genève), Philippe Egli (Tanzkompanie Theater St. Gallen), Alain Garnier (Direction de la formation professionnelle vaudoise), Rosmarie Gygax (OFFT), Jean-Marc Heim (Cie Jean Marc Heim, ASuDaC), Corinne Held (Ecole de danse du conservatoire de Fribourg), Andrew Holland (Projet Danse), Manon Hotte (L'Atelier Danse/Cie Virevolte, Genève), Carole Jubin (HETSR), Mi Jung Manfrini-Capra (Area Danza, Bellinzona), Oliver Matz (HMT Zurich), Susanne Natiez (ASPD), François Passard (Ballet du Grand Théâtre de Genève), Elisabeth Ramòn (Bildungsdirektion Kt. Zürich), Corinne Rochet (Collectif du Marchepied), Gabriela Schärer-Jenk (ASPD), Richard Wherlock (Ballett Basel), Regula Wolf (Projet Danse).

La formation du groupe de travail s'occupant des formations au niveau Hautes écoles est fixée à plus tard.

3.2 Membres du groupe de travail Production/Diffusion:

Tiziana Conte (Chiasso), Regina Christen (Ville de Zurich), Anne-Catherine Sutermeister (Canton de Berne), Catja Loepfe (Rote Fabrik Zurich), Murielle Perritaz (Theaterhaus Gessnerallee Zurich/antérieurement Projet Danse), Meret Schlegel (Tanzhaus Wasserwerk Zurich), Markus Baumer (Ville de Fribourg), Antonio Bühler (Da Motus!), Jean-Marc Heim (Cie Jean Marc Heim, ASuDaC), Andrew Holland (Projet Danse), Marco Läubli (Projet Danse), Claude Ratzé (ADC Genève), Christoph Reichenau (Ville de Berne), Serge Rochat (Parano Fondation, AVDC), Philippe Saire (Cie Philippe Saire), Niggi Ullrich (Canton Bâle-Campagne), Peter Schelling (Cie Drift), Regula Wolf (Projet Danse).

3.3 Membres du groupe de travail Reconversion:

Géraldine Basler Chollet (danseuse, actuellement en reconversion), Oliver Dähler (DanseSuisse), Marc Durand (Professeur ordinaire Université de Genève), Andrew Holland (Projet Danse), Susanne Jaillet (RDP), Katrin Kolo (ancienne danseuse contemporaine), Lara Menghini (RDP), Annemarie Parekh (Advance Project), François Passard (Ballet du Grand Théâtre de Genève), Schonach Mirk Robles (ancien danseur classique), Rolf Simmen (SBKV), Regula Wolf (Projet Danse).

3.4 Membres du groupe de travail Infrastructures:

Markus Baumer (Ville de Fribourg), Antonio Bühler (Da Motus!), Regina Christen (Ville de Zurich), Reto Clavadetscher (Berner Tanztage), Oliver Dähler (DanseSuisse), Laura Gamboni (Alias), Claudine Geneletti (Sévelin 36), Jean Marc Heim (Cie Jean Marc Heim, ASuDaC), Andrew Holland (Projet Danse), Marco Läubli (Projet Danse), Catja Loepfe (Rote Fabrik Zurich), Carole Meier (Carole Meier Compagnie), Roger Merguin (Dampfzentrale Berne), Christoph Meury (Roxy Bâle), Murielle Perritaz (Theaterhaus Gessnerallee/antérieurement Projet Danse), Claude Ratzé (ADC Genève), Christoph Reichenau (Ville de Berne), Barbara Riecke (Kaserne Bâle), Serge Rochat (Parano Fondation, AVDC), Meret Schlegel (Tanzhaus Wasserwerk Zurich), Anne-Catherine Sutermeister (Canton de Berne), Brigitte Waridel (Canton de Vaud), Regula Wolf (Projet Danse).

7.2 Commentaires aux conventions de soutien conjoint

Les conventions de soutien conjoint sont un nouvel instrument d'encouragement qui se trouve encore en phase pilote. Les expériences et les enseignements que nous retirerons de cette phase nous permettront d'adapter et d'optimiser régulièrement ces conventions.

A) Objectifs

La mise en place des conventions de soutien conjoint permettra d'atteindre les objectifs suivants:

- **Réduction de la pression liée à la contrainte de créer:** Étant donné que les compagnies sont tenues de présenter deux créations pendant les trois ans que dure la convention, elles se trouvent ainsi débarrassées d'une contrainte excessive, ont plus de temps pour exploiter leur potentiel de tournées et peuvent ainsi financer, du moins partiellement, la période «improductive» de la recherche.
- **Appoint au budget de fonctionnement:** Le budget dont il est question dans le contrat est «le budget de fonctionnement» qui comprend tous les investissements d'une compagnie. Il englobe ainsi plus particulièrement les coûts de création et de tournées ainsi que les frais de fonctionnement.
- **Anticipation de la planification:** Dans la mesure où les conditions contractuelles sont remplies, les subsides alloués à une compagnie sur trois ans permettent une meilleure planification du travail.
- **Une meilleure flexibilité et un degré d'autonomie plus élevé** sont possibles car les compagnies déterminent elles-mêmes la façon dont elles souhaitent répartir leur temps entre les créations et les tournées. En outre, elles peuvent répartir sur trois ans, et non sur une année, l'exécution des conditions contractuelles auxquelles elles sont assujetties.
- **Réduction du travail administratif:** Les dépenses administratives à la charge des compagnies sont réduites, car elles n'ont plus besoin d'élaborer et de soumettre des requêtes détaillées. Les tournées peuvent quant à elles être planifiées à court terme.
- **Respect d'un salaire minimum:** le salaire des danseurs sera budgété à CHF 4'000 au minimum, conformément à la recommandation du manifeste de DanseSuisse.
- **Pas de préjudice pour les autres compagnies:** tous les partenaires ont confirmé que l'argent en sus destiné aux conventions de soutien conjoint ne fera pas défaut aux autres compagnies; ils essaieront de relever leurs budgets là où ce sera nécessaire.

B) Procédure de sélection

- Villes et cantons font des propositions communes.
- Pro Helvetia examine quelles sont les propositions qui répondent à ses critères.
- Pro Helvetia présente et commente sa position lors d'une séance commune.
- Pendant la discussion qui suit, les cantons et les villes ont la possibilité de demander ensemble que Pro Helvetia reconsidère sa position.

C) Conventions

a. Catégories

Le modèle actuel prévoit trois différentes catégories de convention:

- **Convention de soutien conjoint (a) pour les compagnies à rayonnement supra régional et international**⁶⁰

Ne peuvent bénéficier d'une convention de soutien conjoint (a) pour les compagnies à rayonnement supra régional et international, que les compagnies dont la qualité artistique

⁶⁰ Les citations reproduites ci-dessous sont extraites des contrats types qui, moyennant quelques adaptations, ont servi à l'établissement des conventions individuelles.

est innovante et qui répondent aux critères de qualité imposés par les institutions subventionnantes associées.

Les compagnies à rayonnement supra régional et international rentrant dans le cadre de la catégorie (a) sont celles qui:

- produisent régulièrement des spectacles,
- disposent d'une structure d'organisation permanente,
- se produisent régulièrement en Suisse et à l'étranger, dans des théâtres et des festivals établis et reconnus.

- **Convention de soutien conjoint (b) pour les compagnies à rayonnement supra régional et international**

Ne peuvent bénéficier d'une convention de soutien conjoint (catégorie b) pour les compagnies à rayonnement supra régional et international, que les compagnies répondant aux critères de qualité imposés par les institutions subventionnantes associées.

Les compagnies à rayonnement supra régional et international rentrant dans le cadre de la catégorie (b) sont celles qui:

- produisent régulièrement des spectacles,
- disposent d'une structure d'organisation permanente,
- se produisent régulièrement lors de tournées en Suisse et à l'étranger, mais pas forcément dans le cadre de théâtres ou de festivals de premier ordre.

- **Convention de soutien conjoint (c) pour les compagnies montantes**

N'entrent en ligne de compte pour un contrat de soutien conjoint que les compagnies qui remplissent les critères de qualité imposés par les institutions subventionnantes associées et qui appartiennent à la catégorie compagnies montantes.

Les compagnies montantes sont de jeunes compagnies qui:

- ont le potentiel nécessaire pour s'établir,
- proposent des projets de portée suprarégionale.

b. Prestations

La ville et le canton garantissent des contributions annuelles destinées à financer le fonctionnement de ces compagnies, leur production artistique et leurs représentations au niveau régional. Ces contributions sont calculées sur la base du plan de financement déposé par la compagnie pour la durée contractuelle de trois ans.

Pro Helvetia soutient les activités de tournées, dans d'autres régions linguistiques et/ou à l'étranger, des compagnies figurant dans la catégorie (b) par une contribution annuelle aux frais de voyage et de transport. Pour les compagnies des catégories (a) et (c), Pro Helvetia assume en plus une part du budget relatif aux frais de fonctionnement liés aux tournées.

En contrepartie, les compagnies s'engagent à mettre sur pied deux créations au moins sur une durée de trois ans et à donner en tournée un nombre de représentations variable selon les catégories⁶¹. Les compagnies sont libres de planifier ces représentations à leur guise pendant la durée contractuelle.

⁶¹ Catégories (a) et (b): durant la période de validité de la convention, en moyenne annuellement 18 représentations dans environ 10 lieux différents dans d'autres régions linguistiques et/ou à l'étranger.

Catégorie (c): durant la période de validité de la convention, en moyenne annuellement 8-10 représentations dans au moins 3 lieux différents, dans d'autres régions linguistiques et/ou à l'étranger.

c. Durée et renouvellement du contrat

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation du contrat au terme de cette période.

Villes et cantons décident ensemble au plus tard à la fin du mois de mars de la dernière année contractuelle si la compagnie sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise jusqu'à fin juin de cette même année.

d. Adaptation et résiliation de la convention

Si des différences importantes apparaissent par rapport à la planification présentée, ou si les conditions générales régissant le travail de la compagnie subissent des modifications fondamentales, les subventionneurs ont le droit, après préavis, d'adapter en conséquence ou de résilier prématurément la convention de soutien conjoint. Il en va de même si l'évaluation fait apparaître que les bases contractuelles ne peuvent plus être remplies. Dans ce cas, une solution à l'amiable sera recherchée.

7.3 Index des abréviations

A+S I	Art et Sport (niveau secondaire)
A+S II	Art et Sport (niveau gymnasial)
ADC	Association pour la Danse Contemporaine
ASPD	Association Suisse des professeurs de danse classique
ASuDaC	Association Suisse des danseurs et chorégraphes
AVDC	Association Vaudoise de Danse Contemporaine
BA	Bachelor
CDAC	Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles
CFC	Certificat fédéral de capacité
CVSC	Conférence des villes suisses en matière culturelle
OFC	Office fédéral de la culture
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
HETSR	Haute école de théâtre de Suisse romande
HMT	Hochschule Musik und Theater
LEC	Loi sur l'encouragement de la culture
MA	Master
PH	Pro Helvetia
RDS	Réseau Danse Suisse
RDP	Association suisse pour la reconversion des danseurs professionnels
SBKV	Association suisse des artistes de la scène
